



*Conseil Communautaire du 10 décembre 2020
À Yerres*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil Communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, à 19 h 05.)

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose d'ouvrir la séance.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

M. le PRÉSIDENT.- Le quorum est atteint.

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

(Mme Christine COTTE est désignée secrétaire de séance.)

M. le PRÉSIDENT.- J'ouvre la séance en ayant une pensée particulière au lendemain de la journée de deuil national pour l'ancien Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, qui nous a quittés la semaine passée. Je voudrais également associer à ces pensées du territoire l'un de nos agents de l'Agglomération, Grigorios TZANAKAKIS, qui travaillait à notre Communauté d'Agglomération depuis quelques années et qui est décédé de la covid-19 à l'âge de 58 ans dans son pays, en Grèce.

En votre nom à tous, j'ai eu l'occasion d'adresser mes condoléances à sa famille, notamment à son fils qui habite Yerres. Je vous propose que nous puissions observer une minute de silence à la mémoire à la fois de notre ancien Président de la République mais également de notre agent.

(Debout l'assemblée respecte une minute de silence.)

Lors du précédent Conseil Communautaire, j'avais eu l'occasion de vous informer du départ de notre directeur général des services, Cédric SENLY, qui a rejoint le Pays de Meaux, et j'ai le plaisir d'accueillir ce soir Laurent BACQUART, son successeur, qui a d'ores et déjà participé à un Bureau communautaire. Il est en train de faire le tour des maires et de l'exécutif communautaire, mais je lui ai indiqué évidemment la nécessité de rencontrer tous les élus du Conseil Communautaire. Laurent BACQUART nous vient du Grand-Orly Seine Bièvre (EPT12) où il exerçait les fonctions de directeur général adjoint après avoir été directeur général des services de l'Agglomération des Portes de l'Essonne avant qu'elle ne fusionne avec GOSB.

En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue. Il aura du travail mais je crois qu'il a commencé à s'en rendre compte depuis dix jours qu'il a pris ses fonctions au sein de notre Communauté.

Je vous indique qu'en fin de séance, je vous proposerai, je ne sais pas si elle a déjà été mise sur table, une motion visant à souscrire à la charte « Fleuve sans plastique ». Nous aurons un débat sur le sujet.

J'ai été saisi également de quatre questions orales auxquelles je répondrai en fin de séance.

► **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

M. le PRÉSIDENT.- Quelques informations rapides concernant le renouvellement urbain sur lequel nous avons eu une réunion cet après-midi, Christine GARNIER et Damien ALLOUCH, avec le directeur général de l'ANRU, même si je me suis introduit rapidement au cours de la réunion, pour parler des enjeux de ce PRIN pour notre territoire.

J'ai le plaisir de vous dire que les choses avancent correctement et que nous devrions avoir normalement un accord -il reste quelques sujets financiers à traiter- de l'ANRU sur cette opération de renouvellement urbain extrêmement importante pour le territoire.

Le 15 décembre prochain, nous organiserons le premier salon de l'emploi en ligne. Nous avons eu l'occasion d'en rendre compte mais il y a eu un premier salon à Vigneux-sur-Seine au début du mois d'octobre. Ce deuxième salon est organisé de façon virtuelle, compte tenu des circonstances mais nous avons un certain nombre de recruteurs qui sont présents. Le Préfet délégué à l'égalité des chances, que j'ai eu au téléphone récemment, a souligné la dynamique qui s'instaure sur notre territoire s'agissant de l'emploi et souhaite renforcer le soutien de l'Etat en direction de ces politiques publiques. J'aurai l'occasion, je l'espère, de vous en dire davantage lors d'une prochaine séance.

La situation sanitaire continue d'impacter le fonctionnement de nos services, les annonces faites par le Premier Ministre tout à l'heure vont encore prolonger l'interruption de la saison culturelle, les spectacles et les cinémas qui sont très impactés. Nous avons néanmoins rouvert les médiathèques depuis le 28 novembre dernier, dans un fonctionnement quasi normal, sachant que le service n'a jamais été interrompu et que le dispositif « Clique & Bouquine » a très bien fonctionné pendant ce deuxième fonctionnement, puisqu'il y a eu 16 000 emprunteurs. Vous imaginez le travail que cela représente pour les agents.

Concernant la covid-19, les piscines ont pu accueillir à nouveau le public scolaire, mais ne seront toujours pas ouvertes au public. J'ai vu le message aujourd'hui de l'UCPA indiquant reporter après les fêtes l'ouverture possible au public des trois équipements qu'elle gère sur l'Agglomération.

Je vous indique que la quasi-totalité des cours du conservatoire est assurée en distanciel, ce n'est pas trop difficile, les choses se passent même très bien s'agissant de la musique. Evidemment, s'agissant de la danse, les choses sont plus compliquées pour les raisons que vous pouvez parfaitement comprendre.

Nous avons obtenu, le 27 novembre dernier, le label EcoJardin pour le petit espace de la Maison de l'Agglomération de Montgeron, compte tenu des pratiques écoresponsables que nous appliquons sur cet espace.

Concernant le fonds Résilience, auquel nous participons financièrement aux côtés de la région dans le cadre de la crise, 24 dossiers concernant 161 emplois ont reçu un avis favorable au moment où je vous parle et ont obtenu 524 000 € de soutien de ce fonds de Résilience, soit plus de 21 000 € par dossier déposé.

Pour information et suivi des délibérations du Conseil, je vous indique que nous avons obtenu l'accord définitif de la Région et de l'Etat sur les études que nous avons votées dans le cadre du contrat de plan Etat-Région lors d'un précédent Conseil Communautaire concernant la Nationale 6 et notre schéma communautaire des pistes cyclables.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais vous dire. Je ne sais plus si j'avais évoqué lors du dernier Conseil la mise en concurrence des réseaux de bus mais je ne crois pas l'avoir fait. Je vous indique donc que dans le cadre de la procédure, Ile-de-France Mobilités, pour se mettre en conformité avec la loi, doit mettre en concurrence ses différents réseaux. S'agissant de notre territoire, la mise en concurrence est lancée avec un objectif de mise en œuvre d'un nouvel opérateur ; c'est le grand changement. On sait déjà qu'il n'y aura plus qu'un seul opérateur sur notre territoire, là où il y a aujourd'hui deux entreprises, la STRAV qui dépend de Transdev et Keolis, avec des renforts qu'il faudra vous présenter lorsque la DSP sera attribuée, notamment des renforts d'offre qui viendront compléter ce qui a déjà été mis en œuvre.

Normalement, cette nouvelle délégation entrerait en vigueur au 1^{er} août 2022. J'avais un doute sur la date de mise en œuvre, puisque cela fait partie des discussions qui ont eu lieu et d'échanges avec Ile-de-France Mobilités.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 OCTOBRE 2020**

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée.*)

Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le procès-verbal, qui est adopté à l'unanimité.

► **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2020**

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur les décisions prises ?

M. SELLAMI.- Sur la décision 2020-206, on note des coûts de démolition pour le futur Siège de l'Agglomération. Nous voudrions savoir s'il s'agit d'une démolition totale, d'une démolition partielle, d'une rénovation, etc.

Concernant la décision 2020-223, l'élaboration d'une convention intercommunale d'attribution, dans quelle instance y travaille-t-on ?

M. le PRÉSIDENT.- Ce n'est pas le bon numéro. Je ne sais pas si les services voient à quoi vous faites référence.

M. SELLAMI.- C'est la 223, d'après le document sur lequel nous avons travaillé.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord, c'est noté.

Mme CIEPLINSKI.- Nous avons une troisième question sur la décision 2020-237 où il est indiqué qu'il y a des places offertes pour la SOTHEVY. Est-ce lié à notre suggestion de distribuer des places de spectacles *via* les CCAS ? Si ce n'est pas le cas, nous aurions souhaité avoir des explications sur ces places offertes.

M. le PRÉSIDENT.- Sur la dernière décision n° 2020-237, je crois que nous avons déjà eu un échange lors du dernier Conseil Communautaire vous indiquant qu'il y avait un partenariat avec la SOTHEVY et l'association Culture au Cœur pour mettre à disposition, de façon gratuite, des places pour des spectacles de l'Agglomération. C'est un dispositif qui mériterait d'être davantage pris en main par les différents CCAS des villes, par les associations caritatives qui œuvrent sur le territoire, parce qu'il y a une importante politique qui est mise en œuvre à ce niveau et qui ne rencontre pas forcément son public.

Ici, la décision n'a rien à voir avec cela. En effet, dans le cadre de l'opération un « restaurant/un ciné », mis en place au début de la crise, nous avons proposé d'offrir le cinéma à ceux qui fréquentaient les restaurants le soir mais, malheureusement, le dispositif n'a pas vraiment duré, compte tenu de la fermeture des restaurants assez rapidement.

Dans un second temps, nous avons proposé à la SOTHEVY de s'associer aux dispositifs. Elle avait mis en place ce système avec une prise en charge financière de l'Agglomération limitée à 10 €, c'est-à-dire qu'elle nous revendait 10 € la place de spectacles, mais je ne sais pas s'ils ont pu en vendre, compte tenu de l'instauration par la suite d'un re-confinement.

S'agissant de la décision 2020-206 sur le curage, il n'y a pas de démolition des bâtiments. Il y a sans doute quelques démolitions de cloisons mais c'est surtout au sous-sol où se trouvent des

vides-sanitaires que l'on dégage pour permettre d'effectuer des aménagements et pallier les soucis de fiabilité de structure.

Sur la décision 2020-223, ESPACITE, c'est dans le cadre de la CIL pour l'attribution des logements. ESPACITE intervient aussi sur l'élaboration de PLU. La conférence intercommunale du Logement doit désormais se saisir de la question de l'attribution des logements dans le cadre des conventions ANRU. J'imagine que ce cabinet va étudier les modalités pratiques de mise en œuvre de ce nouveau dispositif qui va nous occuper les prochains mois et les prochaines années.

M. SELLAMI.- C'est un dispositif intéressant et important mais dans quel cadre l'élaboration de cette convention serait-elle discutée ? Est-ce en commission ?

M. le PRÉSIDENT.- Ce sera lors d'une commission mais il y aura sans doute une délibération, lorsque les modalités seront déterminées. Je m'engage que, soit en commission soit en Conseil d'Agglomération, il puisse y avoir un retour sur les critères et le fonctionnement de la CIL.

Je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

I. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTANCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. le PRÉSIDENT.- Le Règlement intérieur a été transmis et débattu en Bureau communautaire. Il a par ailleurs été présenté aux élus de la minorité avec lesquels j'ai eu un temps d'échanges et je crois que plusieurs amendements sont présentés par cette même minorité.

Je propose d'ouvrir le débat après vous avoir précisé que ce Règlement intérieur, par rapport au précédent, intègre toutes les dispositions législatives intervenues depuis, rectifie le Règlement intérieur s'agissant du fonctionnement de nos commissions pour permettre la participation des adjoints des villes en fonction de leur délégation, pour préciser que les commissions sont présidées par une personne extérieure. Je crois que cela commence à avoir lieu, notamment au sein de la commission Finances/Ressources mais il faudra évidemment que cela se renforce pour qu'il puisse y avoir des débats en commission sur des sujets qui n'appellent pas forcément des délibérations en Conseil Communautaire. Je sais que dans la commission Développement durable, certains sujets vont apparaître. C'est la première modification.

La deuxième modification, c'est une pénalité sur les indemnités des élus membres du Conseil Communautaire, dès lors qu'ils sont absents au-delà d'une règle qui a été fixée et qui a donné lieu - je me permets de le préciser puisque la question est légitime - à débat au sein du Bureau communautaire comme avec les élus de la minorité.

La règle est fixée de telle sorte qu'elle ne soit pas impossible notamment pour ceux de nos collègues représentant des communes de moindre population qui sont peu nombreux au sein de notre Conseil Communautaire, qui doivent participer à nombre de commissions et qui pourraient se retrouver en défaut de présentéisme compte tenu de la situation particulière des communes de petite taille. Un point d'équilibre a été trouvé, qui me semble aller dans la bonne direction pour montrer l'exemple et inciter à l'assiduité des membres du Conseil Communautaire, à la fois au Conseil, au Bureau mais aussi dans les commissions.

M. CARRÈRE.- Je voulais intervenir d'abord pour vous remercier en préambule d'avoir pris un instant pour nous rencontrer, pour aborder les questions de ce Règlement intérieur et pour traduire un certain nombre d'orientations que vous nous avez communiquées en amont.

Nous regrettons un peu la précipitation, parce que nous avons été obligés de le faire de façon précipitée. Nous n'avons pas forcément eu l'occasion d'avoir un véritable échange. Cependant, il y a un certain nombre d'amendements que nous avons formulés qui ont été repris. Restent quatre points que nous souhaiterions soumettre en amendements. Je pense qu'ils ont été remis sur table. Je ne sais pas si on les étudie un par un, si j'en fais la lecture, si tout le monde a eu le temps d'en prendre connaissance et s'il y a besoin de les développer ou pas.

M. le PRÉSIDENT.- Vous pouvez présenter succinctement les quatre et je me permettrai de répondre à chacun des amendements.

M. CARRÈRE.- L'amendement n° 1 concerne l'article 2.3 relatif à la conférence des maires. Nous proposons d'ajouter à la fin de l'article que la convocation à la réunion de la conférence des maires est adressée pour information à l'ensemble des conseillers communautaires.

Comme nous avons eu un échange auparavant, puisque vous considérez que ce n'est pas un organe délibérant et que, par conséquent, en termes de transparence, il n'était pas obligatoire de rendre cette information aux conseillers communautaires, il nous semblait au contraire que l'information des élus communautaires était essentielle et donc il était nécessaire que l'on puisse avoir l'information sur la tenue de cette réunion, en tout état de cause s'agissant vraisemblablement de sujets d'importance pour la Communauté d'Agglomération.

Concernant l'amendement n° 2 qui concernait l'article 3.1, nous proposons d'insérer le fait que chaque conseiller municipal de toutes les communes-membres ou chaque conseiller communautaire peut participer aux travaux d'une commission en qualité d'auditeur et sans droit de vote, dans la mesure où il en aurait fait la demande au président de la commission, soit par courrier, soit par courriel, au plus tard trois jours avant la tenue de la séance. En considérant que l'absence de réponse vaut accord tacite, dans la limite de cinq personnes par réunion. Lors de la réunion, ce conseiller n'aurait pas la possibilité de s'exprimer, sauf invitation expresse du président de la commission ou de son représentant.

Il nous semblait important de pouvoir rendre accessible le travail des commissions à l'ensemble des élus des conseils municipaux de nos communes et tout cela afin de favoriser la connaissance et l'implication des élus, et bien prendre en compte la question de l'échelon communautaire et ce, pour une plus grande transparence.

Le troisième amendement que nous souhaitions soumettre à l'assemblée concernait l'article 9 relatif à la retenue des indemnités en cas d'absence au Conseil Communautaire. Concernant cette absence, en termes de justificatif d'absence, il nous semblait important de préciser que le mandat spécial devait être lié à l'exercice du mandat communautaire et non pas lié à d'autres fonctions ou d'autres occupations qui n'auraient rien à voir en direct avec l'exercice du mandat lié à l'implication dans la Communauté d'Agglomération.

Enfin, l'amendement n° 4 concerne le même article 9 sur cette innovation sur la retenue d'indemnités mensuelles nettes pour les conseillers communautaires qui n'assisteraient pas à trois séances consécutives du Conseil Communautaire sans motif légitime. Il nous semblait important de porter cette retenue à 100 % même si la loi prévoit un taux inférieur. Une absence ne peut que traduire, nous semble-t-il, un désintérêt pour l'exercice du mandat communautaire et priverait, en tout état de cause, l'instance d'un membre pouvant apporter un regard et des compétences spécifiques au service de la collectivité.

La loi a déjà réduit de façon drastique le nombre d'élus communautaires, puisque nous étions beaucoup plus nombreux dans l'assemblée précédente. Il nous semble important que l'on puisse mettre en place cette disposition pour contribuer à maintenir la mobilisation de l'ensemble des élus et de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, et à s'investir dans le mandat.

Ce sont les amendements que nous souhaitons proposer à l'assemblée.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non.*)

Je vous propose deux rejets pour des questions juridiques, un rejet pour une raison politique et une acceptation.

Le premier rejet pour une raison juridique concerne l'amendement n° 2, puisque l'article 5 de la loi du 27 décembre 2019 ne prévoit la possibilité de participation aux commissions que pour les conseillers ayant délégation. Votre demande viendrait en contradiction avec l'article 5 de la loi que j'évoquais.

De la même façon, s'agissant des indemnités, l'article 5211-12-2 du CGCT ne permet pas de retirer plus de 50 % du montant de l'indemnité et si nous allions au-delà, le préfet exercerait son contrôle de légalité et retoquerait le Règlement intérieur.

Pour ces deux raisons juridiques, je vous propose le rejet des amendements 2 et 4.

Pour une raison de nature politique, je vous propose le rejet de l'amendement n° 1. Il n'y a rien de prévu et la loi indique d'ailleurs qu'il n'y a aucune obligation que la conférence des maires donne lieu à un formalisme particulier, pour la simple raison qu'elle ne prend pas de décision. Lorsqu'il y a des décisions, il y a un Bureau communautaire et ce dernier est évidemment informé en amont et des délibérations qui vont être soumises et du résultat de ces délibérations.

En revanche, la conférence des maires est là pour échanger sur un certain nombre de sujets, et je vous assure qu'il y a beaucoup de sujets qui sont plutôt des temps d'échanges de maires sur des sujets communaux et pas communautaires, mais aussi des temps d'échanges légitimes pour préparer des politiques publiques qui interviennent beaucoup plus tard.

Lorsque je dis « pour des raisons politiques », c'est que je pense qu'aujourd'hui, on progresse petit à petit. Ce n'est pas un « non » définitif dans le temps mais je pense que, compte tenu du fonctionnement de la conférence des maires, cela ne serait pas opportun dans la mesure où cela compliquerait à la fois le fonctionnement de l'Administration et cela n'apporterait pas, à mon sens, grand-chose pour la bonne compréhension des dossiers de l'Agglomération par les membres du Conseil Communautaire. Les membres des conseils municipaux, qui sont désormais destinataires pour information de l'ensemble des dossiers que nous regardons, me disent que c'est extrêmement lourd et que parfois trop d'information tue l'information.

Enfin, je vous propose de donner un avis favorable à l'amendement n° 3 précisant les conditions d'absence sur les commissions. Vous proposez d'indiquer « mandat spécial lié à l'exercice du mandat communautaire ». C'est une précision qui me semble utile et pas contraire à l'esprit des débats qui ont eu lieu en Bureau communautaire.

Souhaitez-vous intervenir de nouveau ? (*Non.*)

Nous passons au vote sur l'amendement n° 1 sur lequel je vous propose un vote défavorable.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement n° 1 qui est rejeté par 50 voix contre et 4 voix pour : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

L'amendement est rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 2 sur lequel je vous propose d'émettre un avis défavorable.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement n° 2 qui est rejeté par 50 voix contre et 4 voix pour : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

L'amendement est rejeté.

Nous votons sur l'amendement n° 3 sur lequel je vous propose un avis favorable.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement n° 3, qui recueille un avis favorable à l'unanimité.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je vous propose de voter sur l'amendement n° 4 sur lequel j'émetts un avis défavorable.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur l'amendement n° 4 qui est rejeté par 50 voix contre et 4 voix pour : M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

L'amendement est rejeté.

Je vous propose à présent de passer au vote sur le Règlement intérieur.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le règlement intérieur qui est adopté à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

Le Règlement intérieur est adopté.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

M. COLAS.- Si vous le permettez, je ne vais pas procéder à une lecture exhaustive du document qui vous a été adressé mais je vais en faire apparaître les points qui me paraissent les plus saillants.

Je ne m'étends pas sur le caractère dégradé du contexte dans lequel s'élaborent nos orientations budgétaires et dans lequel nous aurons à voter notre budget primitif pour 2021. Nous avons toutes et tous à l'esprit, au-delà de la crise sanitaire, les effets que celle-ci aura en termes de dégâts économiques, de dégâts sociaux et, derrière cela, de dégâts humains. D'ailleurs, dans nos collectivités, toutes et tous, nous nous interrogeons sur la meilleure façon d'intervenir utilement à la hauteur de nos moyens pour accompagner à la fois les acteurs économiques et nos concitoyens.

L'effet très immédiat s'agissant de nos orientations budgétaires de ce contexte dégradé, c'est une inquiétude et plus qu'une inquiétude, puisque celle-ci est matérialisée dans nos orientations budgétaires, c'est une conviction que le produit de notre fiscalité économique est appelé à se réduire. Nous anticipons à cette heure une baisse d'environ 1 M€ du produit de la cotisation foncière des entreprises et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (la CVAE), ce qui va évidemment dégrader nos recettes de fonctionnement. C'est un des premiers éléments de contraintes qui pèse sur l'élaboration du budget primitif pour 2021.

J'ajoute à cela que malgré les espoirs qui avaient pu naître de certaines déclarations ministérielles au printemps et à l'été derniers, le projet de loi de finances pour 2021, dans son état actuel, ne prévoit ni compensation, ni filet de sécurité à destination des EPCI s'agissant de ces pertes de recettes de fiscalité économique. Je sais que quelques parlementaires de la majorité ne désespèrent pas d'obtenir, d'ici la fin de la discussion budgétaire, des éléments relatifs non pas à une compensation mais sans doute à un filet de sécurité, alors même que l'on demande aux EPCI de contribuer à l'effort de relance, certains ayant conscience qu'il s'agit de rassurer nos établissements sur leur capacité à dégager de l'autofinancement et donc à investir. Je ne désespère pas que ces débats puissent prospérer même si, sans être totalement désespéré, je suis modérément optimiste.

Je ne reviens pas sur le caractère particulièrement contraint des recettes dans notre territoire, nous l'avons largement évoqué au sein de cette assemblée. C'est lié au fait que nous sommes un secteur essentiellement résidentiel. La fiscalité économique qui va être en baisse n'apporte pas des produits comparables à ceux qui peuvent être apportés dans d'autres intercommunalités, tant et si bien que nos ressources sont liées à la fois à des dotations et à la fiscalité des ménages très essentiellement.

Ce rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 fait apparaître des recettes attendues en fonctionnement à hauteur de 95 M€, ce qui signifie une baisse - baisse sur la fiscalité économique - par rapport aux recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2020. Nous avons des emprunts à rembourser sur l'exercice 2021 à hauteur de 4,4 M€, élément qu'il convient de prendre en compte. Il s'agit de couvrir le remboursement de ces emprunts par notre excédent de fonctionnement, par l'épargne brute que nous serons en capacité de dégager, ce qui explique une des orientations budgétaires que je vous sou mets ce soir qui est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement à hauteur de 90 M€, ce qui nous permet de dégager une épargne brute d'un minimum de 5 M€ couvrant ainsi l'annuité de nos emprunts.

Atteindre cet objectif de 90 M€ de dépenses de fonctionnement signifie poursuivre les efforts de maîtrise de l'ensemble des postes de nos dépenses de fonctionnement, charges à caractère général, dépenses de personnel. Le rapport vous fournit d'ailleurs un certain nombre d'éléments rétrospectifs sur la capacité que notre Agglomération a eue à assurer cette maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Seconde orientation budgétaire : poursuivre les efforts de maîtrise et sans doute d'ailleurs, au-delà de la poursuite de ces efforts de maîtrise, dégager un certain nombre de pistes d'économies. Cela a été évoqué largement lors des réunions de la commission Ressources. Je remercie le président, M. GAUDUFFE, et l'ensemble des membres de la commission Ressources qui, en amont de ce Débat d'orientation budgétaire, s'est réunie par deux fois et pas simplement pour examiner le rapport qui vous est soumis ce soir. Ce rapport a été modifié entre la réunion de la commission et notre séance pour prendre en compte les remarques qui avaient été formulées par

les élus communautaires. Nous aurons sans doute d'ici le budget supplémentaire, à la fin du printemps prochain, des décisions à prendre en matière d'économies qui pourront, là aussi, trouver une première traduction concrète dans le cadre de notre budget supplémentaire.

Au-delà de la maîtrise, il y a la nécessité de dégager les marges de manœuvre sur notre budget de fonctionnement par des mesures d'économies.

Initialement, et j'en viens à ce qui a été la source de nos débats les plus longs lors des réunions de la commission Ressources, nous avons un programme d'investissement pour 2021 dont le volume se portait à 18 M€. C'était d'ailleurs ce qui était inscrit au document que nous avons examiné lors de la dernière réunion de la commission Ressources.

Nous savons que nous avons en 2021, du fait du décalage d'un certain nombre d'opérations dans le courant de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire mais pas exclusivement, le glissement d'un certain nombre d'opérations qui nous amène à constater une bosse d'investissement sur l'exercice 2021. Si des opérations ont pris du retard, à un moment il faut que nous arrivions à les sortir. D'ailleurs, un certain nombre de membres de la commission Ressources ont affirmé leur attachement au fait qu'il fallait que nous fiabilisions à la fois les montants des travaux et les calendriers de leur exécution.

Dans les orientations budgétaires initiales, nous avons travaillé sur un volume d'investissement global pour l'exercice 2021 porté à 18 M€. Les membres de la commission Ressources ont estimé que ce montant était incompatible - ils avaient raison - avec la préservation d'un fonds de roulement qui atteignait un niveau satisfaisant. Affronter cette bosse de 18 M€ tout en stabilisant notre volume d'emprunt à 5 M€, conformément aux standards dont nous nous sommes dotés au titre de notre protocole financier, impliquait de consommer la quasi-intégralité de notre fonds de roulement qui se porte aujourd'hui à environ 7,5 M€. La commission Ressources a estimé qu'il fallait qu'un travail soit engagé pour tenter de lisser cette bosse et faire en sorte que nous puissions préserver une partie non négligeable de notre fonds de roulement.

Un premier travail entre la réunion de la commission la semaine passée et notre séance de ce soir a été réalisé, mais qui mérite largement d'être affiné. Nous en sommes au moment des orientations budgétaires, pas du vote du budget primitif qui fera l'objet de notre prochaine réunion. Un premier travail a été réalisé qui tend à ramener ce volume d'investissements à 14,8 M€ du fait simplement de ce que l'on peut estimer comme étant possible à l'heure où nous nous parlons sur l'exercice 2021, ce qui signifie des décalages de paiements en fonction de l'avancée des attributions des marchés et des chantiers sur l'exercice 2022.

La différence entre le document examiné par la commission s'agissant de l'investissement et le document qui vous est soumis ce soir, c'est ce pic d'investissement ramené de 18 M€ à 14,8 M€, des reports de paiements et aussi l'intégration - c'est sans doute la seule bonne nouvelle s'agissant de notre budget de cette fin d'année - de 918 000 € de dotations de soutien à l'investissement local notifiées à l'Agglomération pour les travaux de rénovation du conservatoire de Draveil.

L'ensemble de ces données, avec comme élément de stabilité un emprunt qui ne dépasse pas les 5 M€, nous permet d'envisager une exécution budgétaire qui se conclurait par l'établissement d'un fonds de roulement non plus à zéro tel qu'initialement prévu ou proche de zéro, mais à 3 200 000 €, ce qui me paraît d'ores et déjà commencer à répondre à des préoccupations qui avaient été émises lors des réunions successives de la commission Ressources.

J'ai tâché de me concentrer sur ce qui a pu faire débat entre nous lors de la commission ressources. Entre le moment où nous adopterons le budget primitif et le moment où nous examinerons le compte administratif et où nous voterons le budget supplémentaire, nous avons un travail de fond à réaliser - cela a été demandé par un certain nombre d'entre nous - pour d'abord consolider l'ensemble des données sur la base desquelles sont fondées nos orientations budgétaires mais plus largement la prospective pluriannuelle financière qui est la nôtre. Cela nécessitera sans doute des travaux d'échanges entre les élus et l'Administration, sans doute peut-être un regard extérieur. Cela a été demandé par certaines et certains des membres de la commission pour faire en sorte qu'au moment de l'examen du budget supplémentaire et du compte administratif pour 2020, nous soyons en capacité d'être au clair, chacune et chacun d'entre nous, sur l'état précis de l'ensemble de nos finances et sur l'état réactualisé et fiabilisé de notre programmation pluriannuelle d'investissement, parce que les deux sont strictement indissociables dès lors qu'il s'agira de faire un peu de prospective.

Pour conclure : un cadre extrêmement contraint, la nécessité absolue de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, la nécessité de lisser cette bosse d'investissement, mais au-delà de la lisser car lisser une bosse d'investissement cela n'est que différer des dépenses d'un exercice à un autre, la nécessité de dégager des marges autant que nous le pourrons en matière d'autofinancement, la nécessité d'ici le vote du budget supplémentaire, avec sans doute un réajustement des autorisations de programmes et des crédits de paiement, de fiabiliser durablement notre programmation pluriannuelle d'investissement.

Voilà mes chers collègues ce que je pouvais vous dire en ayant tâché d'être le plus concis mais aussi le plus clair possible.

M. SELLAMI.- Merci pour ce rapport et le rapport écrit qui est très clair et très pédagogique sur les grands enjeux budgétaires de la Communauté d'Agglomération. Nous avons compris que ces enjeux sont très fortement cadrés, à la fois par l'activité, par notre modèle fiscal et par le pacte financier signé par les communes en 2017 et qui continue à nous engager. Pour autant, ce pacte financier n'interdit pas de faire des choix et ce sont ces choix que nous souhaiterions commenter, au-delà des grands équilibres des recettes et des emplois.

Par exemple, page 8 du rapport, faut-il se féliciter, comme c'est indiqué, que l'épargne brute réellement dégagée est supérieure aux prévisions ? Est-ce un réel signe de bonne gestion comme suggéré dans le rapport ou est-ce un signe que les projets et les actions prévus ne sont pas tous menés à bien, voire sont réduits pour dégager de l'épargne ?

Il est indiqué également en page 16 que les taux de la TEOM pourraient repartir à la hausse du fait de la hausse attendue des cotisations du SIREDOM. Soit ! Nous remarquons, et là encore il s'agit de choix, que nous n'avons pas vu de plan d'action de maîtrise de cette charge, alors même qu'un travail sur la baisse des volumes pourrait être entamé et avec un impact budgétaire.

En page 17, un point sur la taxe portant sur les surfaces commerciales : il est présenté comme une évidence que, compte tenu du contexte économique, il n'y a pas d'actualisation du coefficient de la taxe. Cela peut sembler évident concernant le contexte économique pour les petites surfaces commerciales, dont les résultats sont sous tension en ce moment, mais il y a plusieurs grandes surfaces sur notre territoire dont les résultats ne sont pas aussi nettement mis en risque et qui pourraient justifier une réévaluation de la taxe.

Page 19, nous avons noté avec satisfaction que les contributions aux associations seront globalement maintenues, ce dont nous nous félicitons.

Page 21, nous notons que parmi les principales réalisations attendues du PPI figurent majoritairement des opérations d'entretien du patrimoine existant, la ou les piscine(s), les conservatoires, etc. Fort bien mais qu'en est-il de nouvelles réalisations ? Nous n'avons rien vu, notamment sur les orientations budgétaires 2020 concernant le nouveau Siège de l'Agglomération dont on peut souhaiter qu'il s'agisse d'un bâtiment ambitieux en termes de performance écologique pour une Agglomération comme la nôtre. Nous n'avons rien vu non plus concernant la mise en route du plan de mobilité ou d'équipement de production d'énergies renouvelables.

Il est précisé d'ailleurs en page 22 qu'il conviendra d'affiner les besoins d'investissements prévisionnels. C'est un point important.

Nous souhaitons que ces réflexions ne se cantonnent pas au Bureau communautaire et au secret de celui-ci, dans la mesure où, comme cela a été rappelé, ces délibérations ne sont pas publiques et qu'elles tiennent réellement compte des ambitions affichées dans notre projet de territoire.

Autre point - dernier élément budgétaire -, nous n'avons pas trouvé d'élément concernant les économies de fonctionnement réalisées par la Communauté d'Agglomération au titre des confinements 2020. Il y a des charges supplémentaires entraînées par la période covid-19, il y a des baisses de recettes, c'est certain, mais il y a également des économies. Nous n'avons rien vu sur ce plan.

Ensuite, quelques remarques sur le rapport de développement durable dans lequel nous avons trouvé des initiatives intéressantes qui sont menées, notamment concernant les consommations des services de l'Agglomération ou le soutien à la Ressourcerie ou à certaines associations. Nous déplorons dans ce rapport le manque criant de chiffres et d'indicateurs portant sur les actions mises en œuvre en particulier. Je voulais citer une maxime familière à tous ceux qui travaillent sur des démarches de qualité, il y en a certainement dans la salle : si on peut mesurer, on peut corriger.

Dans notre rapport de développement durable qui figure en annexe de ce rapport d'orientation budgétaire, il n'y a pas d'éléments chiffrés permettant de mesurer et donc de corriger.

Page 35 de ce rapport, il est écrit que « *Suite à un long travail d'élaboration et de concertation, le PCAET serait adopté au second semestre 2020* ». Il nous semblait que cette phrase n'était pas tout à fait d'actualité dans la mesure où, d'après ce que nous avons compris, seul le diagnostic du PCAET a été achevé. Il nous a été remis à notre demande, ce dont nous vous remercions, mais les travaux ultérieurs de concertation et de construction d'un plan d'actions n'ont, à notre connaissance, pas débuté. Je vous remercie.

M. TRON.- Merci, Monsieur le Président. Je vais faire les choses brièvement et synthétiquement, même si j'ai trouvé que dans son exposé, le vice-président avait dit beaucoup de choses qui sont pleines de justesse et qui méritaient un peu plus d'être développées. Je ne vais pas rallonger le propos.

Dans ces mots extrêmement difficiles sur le plan financier pour l'ensemble de la collectivité, je parle de la collectivité nationale, c'est sans aucune surprise que nous avons, d'une certaine façon, un ROB qui montre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Pour ma part, dans une certaine forme de continuité, je fais un distinguo entre ce qui relève des difficultés conjoncturelles et ce qui relève chez nous, peut-être, de difficultés structurelles.

Ceux parmi vous, mes chers collègues, qui êtes plus anciens, vous m'avez entendu plusieurs fois expliquer pourquoi ce problème des finances est, à mon sens, un problème majeur, non pas parce

que je suis totalement prisonnier d'une espèce d'éthique des finances publiques mais parce que, *in fine*, quand on laisse passer les choses, on s'aperçoit que cela se termine toujours et inéluctablement par des mesures de financements obligatoires qui s'appellent des impôts ou des taxes. De ce point de vue, je m'y refuse là encore non pas par religion mais parce que j'appartiens à une école de pensée qui considère que nous avons atteint les seuils aujourd'hui dans notre pays qui sont largement excessifs. Si vous regardez ces statistiques en question, vous vous apercevrez que nous sommes nettement au-dessus de tous les partenaires, tant en termes de déficit qu'en même temps en termes d'imposition.

Si je dis cela, c'est pour vous faire trois remarques sur ce que nous a dit le vice-président.

Ma première remarque, c'est pour dire que le problème principal, à mes yeux, est celui de l'investissement. Que l'on puisse faire des économies sur le fonctionnement, que l'on puisse identifier tout de suite les économies générées par la crise est certainement intéressant et sans doute utile, mais ce n'est pas le fond du problème.

Le fond du problème est le volume des investissements qui est tout à fait excessif : 18 M€. Cela ne pouvait pas tenir la route très clairement dans le protocole de 2016 - on n'est pas obligé de le considérer comme une Bible incontournable - mais nous étions à des montants beaucoup plus nuancés, de l'ordre de 7 M€ par an. Vous voyez que nous sommes quasiment à trois fois cela.

Le vice-président indiquait que l'on passait plutôt à quelque chose qui pouvait descendre à environ 14 M€. Pour ma part, je suis persuadé que nous ne sommes que sur une partie du chemin mais cela ne m'empêche pas de noter qu'un effort a été réalisé. Je le réclamaï, je le demandais et, de ce point de vue, je vous remercie d'avoir effectué ce premier pas.

Je voudrais vous dire évidemment qu'il n'y a pas besoin de faire des conjectures compliquées pour deviner que si on a des plans d'investissement aussi élevés, il faut bien les financer et pour les financer, il n'y a pas 36 solutions. La première solution est d'augmenter la fiscalité et on s'y refuse. La deuxième solution est de faire de l'emprunt, mais notre emprunt est déjà établi à 5 M€ et il y a une question qui peut se poser, celle de savoir si on laisse filer la dette. Pour ma part, j'y suis profondément opposé. De ce fait, il ne revient plus qu'une troisième formule qui consiste à avoir des décalages. Or, je dénonce depuis trois ans ces décalages. Je suis très insistant parce que c'est un des points majeurs et je le dis d'autant plus volontiers que j'en ai parlé avec plusieurs d'entre vous lors de la commission qui était parfaitement menée par son président l'autre jour et à laquelle j'ai pris du plaisir à participer. Elle était de bonne qualité au demeurant et à part une ou deux exceptions près, j'ai trouvé que la qualité d'écoute et de dialogue était très importante chez chacun d'entre vous.

Pour moi, le point majeur va être dorénavant non pas simplement d'avoir un accord sur les chiffres mais sur la méthode. J'ai eu la visite du directeur général des services il y a de cela quelques jours et c'est un point sur lequel j'ai été très insistant auprès de lui et il m'a entendu, il m'a bien écouté et je l'en remercie à son tour.

Je souhaite que nous soyons en mesure de définir un véritable plan PPI - quitte à avoir des contradictions entre nous - et que nous soyons surtout en mesure de nous tenir, sauf catastrophe financière et par définition non prévisible, à des autorisations de programme et à des crédits de paiement. Le problème que nous avons évoqué, et je le dis pour notre collègue, qui est un sujet beaucoup plus interpellant que les économies que l'on peut réaliser en fonctionnement liées à la crise du covid-19, le vrai problème auquel nous sommes heurtés ce sont les décalages perpétuels en matière d'investissement. Nous nous retrouvons parfois avec trois, quatre, cinq, six années de

suite de décalages d'investissements. Nous sommes dans une situation qui est préjudiciable pour les administrés, un peu pour les élus mais je mets cela en second point, qui dénature les chiffres de notre Communauté d'Agglomération. Pour ma part, au-delà de cet objectif qu'il faut se fixer, je pense que la rigueur en matière de présentation des chiffres doit être tout à fait importante.

Dans ce troisième et dernier point sur les orientations générales, je veux dire qu'un plan d'investissement qui reviendrait à quelque chose de plus nuancé, un emprunt et un endettement par définition qui ne bougeraient pas ou très peu et, en dernier lieu, un fonds de roulement qui serait protégé... C'est un discours qu'on peut avoir avec ces aspects intéressants sur le plan presque de la doctrine.

Lors du Bureau des maires au mois de septembre dernier, on s'est posé la question du fonds de roulement : faut-il un fonds de roulement à 7 M€ ? Le Président avec lequel j'en parlais récemment m'a dit qu'il existe des collectivités qui peuvent tourner ou qui tournent sans fonds de roulement. Cela me paraît invraisemblable mais, cela dit, je peux tout comprendre. Je pense qu'une Communauté d'Agglomération comme la nôtre peut se permettre de ne pas avoir 7,5 M€ de fonds de roulement, je ne vois pas comment elle peut avoir zéro euro de fonds de roulement et, de ce point de vue, trouver une espèce de cote mal taillée à 3,5 M€ est quelque chose qui se comprend.

Cela dit, je constate que si vous ramenez le plan d'investissement de 18 à 14,5 M€ et que vous ramenez le fonds de roulement à 3,5 M€, en partant de 7,5 M€, cela veut dire que vous financez quasiment la totalité de la baisse par votre révision sur le fonds de roulement ou vice-versa. C'est donc le fonds de roulement qui est remonté à ce niveau de 3,5 M€ par l'intermédiaire d'une diminution du volume d'investissement. Il y aurait quelque chose à faire pour éventuellement maintenir ce chiffre à 3,5 M€ en fonds de roulement mais avoir une révision sur notre PPI.

La direction est la bonne mais je trouve que l'on peut et que l'on doit aller plus loin sur plusieurs sujets.

Un ROB est un document intermédiaire et, par définition, c'est le fruit de discussion. Cette discussion, nous l'avons à plusieurs et si d'ailleurs dans ce conseil on peut l'élargir, cela me fait plaisir. En toute hypothèse, je voulais vous dire qu'un ROB est un document d'orientation, il s'agit de prendre acte de ce ROB. En ce qui me concerne, et je pense que les Draveillois voteront comme cela, je vais voter ce ROB, parce qu'il y a un effort qui est fait dessus et parce que je veux manifester qu'une discussion intelligente et menée sans parti-pris mérite d'être soulignée.

Je termine néanmoins avec deux ou trois points sur ce ROB sur lequel je voudrais vous dire quelques mots. Je ne dis rien sur l'épargne brute, parce que ce n'est pas à moi de répondre. En revanche, je veux être extraordinairement précis sur les ordures ménagères. C'est un des débats que nous avons eus dans la dernière mandature et je vous le dis avec beaucoup de clarté - je me permets cette petite pique de langage - cela m'énervait, non pas parce qu'il y avait un débat mais parce que le débat n'avait pas lieu d'être. C'est différent.

On peut avoir toutes les orientations de la terre sauf quand les sujets sont clos. Je le dis en particulier pour la TEOM. Il y a un sujet que nous avons abordé plusieurs fois qui, à mon sens, a été réglé mais à l'issue de pas mal d'hésitations. La TEOM doit être ajustée au montant précis du service qui est rendu et il y a depuis belle lurette une tentation, je ne dis pas qu'on l'a ici, qui a existé également ici, de l'avoir à un niveau supérieur au service rendu.

Je dis clairement les choses sur la TEOM, le tribunal Administratif de Lyon, dans une décision tout à fait récente, a mis les pendules à l'heure. Je le dis non pas sur le plan de la doctrine mais sur le plan des finances. Cette décision a conduit le tribunal Administratif de Lyon à demander le remboursement de sommes astronomiques par les collectivités, en l'occurrence la Communauté d'Agglomération de Lyon.

Sur les ordures ménagères, je remercie François d'avoir dit ce qu'il a dit, car je crois qu'on a besoin d'un véritable débat sur cette problématique. Vous savez qu'il y a eu des changements au SIREDOM, il y a des changements à la SEMARDEL, il y a toute une série de chiffres qui peuvent vous inquiéter sur les ordures ménagères. Ces chiffres m'inquiètent pour ma part, à commencer par la montée sur les trois communes du Val de Seine - vous savez qu'il y a deux opérateurs différents - de la part fixe qui est prélevée au niveau du SIREDOM, qui va passer de 11 à 17,5 et qui passera, à l'échéance de deux ans, de 17,5 à 22 €, ce qui veut dire que l'on se retrouve dans une logique consistant à avoir un doublement de la part fixe sur la TEOM au SIREDOM. C'est grave et pour vous dire mon point de vue, on ne s'arrêtera pas à 22 €. Ce sont des répercussions nettes sur ce que paient les administrés.

Dernier point sur les ordures ménagères, je crois également que l'on devrait profiter du début de ce nouveau mandat, de ces nouvelles équipes, de peut-être cette nouvelle façon de penser pour mettre fin à des choses injustes. Quel que soit ce que l'on peut penser des grandes surfaces, je dis que la taxe qui est prélevée sur les grandes surfaces pour ramasser leurs ordures, alors qu'elles-mêmes ont des dispositifs de ramassage propres est profondément injuste. Il y a peut-être un débat juridique qui mérite d'avoir lieu, avec un débat politique. Je crois en avoir déjà parlé avec le Président, je voulais être très clair là-dessus.

Je voudrais terminer sur ce qui pourrait paraître comme un détail en vous en disant que vous avez posé un problème qui est très juste et auquel j'adhère. Votre analyse est la mienne ou vice-versa, mais il faut bien faire le distinguo entre ce qui relève de l'entretien du patrimoine et ce qui relève des investissements nouveaux.

L'un des points qui font que j'étais tout à fait en désaccord ces dernières années avec une partie des documents financiers, qui m'a conduit à le dire, c'était le fait que l'on n'avait pas des objectifs fixés mais que l'entretien du patrimoine devenait une variable d'ajustement. On arrivait à avoir dans la présentation des PPI des chiffres qui n'avaient ni queue ni tête : on prévoyait 500 000 € par an sur l'ensemble des communes Val d'Yerres d'un côté et Val de Seine de l'autre, parce que nous avons une programmation que j'estimais, pour ma part, trop lourde sur le sujet. C'était le fruit de difficultés conjoncturelles.

Pour moi, avoir une vraie politique en matière d'entretien du patrimoine est aussi important dans le PPI que d'avoir une politique de construction et, de ce point de vue, cela nous évitera d'avoir des surprises à un titre ou à un autre et il est fondamental de le souligner.

Je pourrais voir le verre à moitié plein ou à moitié vide, d'habitude vous me reprochez, dans un débat normal, d'être plutôt du côté du verre à moitié vide. Je prends acte du fait que le verre, cette fois-ci, peut être vu comme à moitié plein, parce qu'il y a eu des discussions et je remercie celles et ceux qui y ont participé. Je souhaite qu'elles ne s'arrêtent pas. Je pense que pour le budget primitif, on peut aller beaucoup plus loin et, de ce point de vue, je le répète, à ce stade, et constatant cette volonté de travailler ensemble, sans pour autant donner un quitus à tous les chiffres qu'ils nous ont présentés, je voterai ce ROB.

M. COLAS.- Je veux à la fois répondre à M. SELLAMI et revenir sur ce que disait Georges TRON à l'instant s'agissant de la méthode. Vous parliez du conclave du Bureau des maires - ce n'est pas le terme qui a été employé - et sous l'impulsion du Président de la commission Ressources, M. GAUDUFFE, nous avons engagé un travail un petit peu original, depuis le début contrarié de ce mandat, contrarié par la situation que nous connaissons puisque la commission Ressources, avant ce Débat d'orientation budgétaire, s'est réunie par deux fois pour évoquer la prospective financière de notre collectivité et ses orientations budgétaires, alors même que traditionnellement, elle se contentait d'examiner les points inscrits lors des réunions de notre Conseil Communautaire.

Elle a déjà engagé ce travail, que nous étions plusieurs à appeler de nos vœux, de déblaiement, de débat, d'analyse des sujets, bien au-delà des délibérations qui sont soumises à notre Conseil. Je crois que les comptes rendus de commission, je ne sais pas comment ils sont diffusés mais ils sont accessibles et Christophe CARRÈRE, qui participe assidûment à ces travaux, pourra en témoigner. J'en veux pour preuve d'ailleurs, et c'est un changement d'état d'esprit, que le document qui vous a été adressé dans la prévision de notre réunion de ce soir est un document qui a été amendé précisément suite au travail de la commission, ce qui est assez nouveau et assez notable.

Je souhaite, s'agissant des finances de notre Agglomération au titre de la délégation que le Président a bien voulu me confier, faire en sorte que ce travail, qui a été appelé par M. SELLAMI et par M. TRON, chacun à sa façon, puisse se poursuivre notamment au sein de la commission, ce qui n'empêche pas le dialogue interpersonnel, les temps de travail avec les services.

Pour répondre précisément à Georges TRON, je pense que sa préoccupation, que je partage totalement, de fiabilisation et de consolidation de notre Programmation Pluriannuelle d'Investissement ne pourra pas être réalisée complètement d'ici le vote du budget primitif. C'est la raison pour laquelle j'avais proposé à la commission Ressources que nous ayons un rendez-vous, que nous le fixions d'ores et déjà au moment de l'adoption du budget supplémentaire avec sans doute à ce moment-là la reprogrammation de nos autorisations de AP-CP, parce que si l'on veut aller dans ce travail de fond qui est appelé, il faut se laisser un peu de temps pour le faire sérieusement. Cela n'empêche pas évidemment d'aller dans le détail, ligne à ligne, du budget primitif qui sera soumis à votre examen lors d'une prochaine réunion, mais je pense que l'on a là un travail de fond qui doit s'engager et qui va nécessiter, surtout si on veut avoir des échanges entre nous, qu'on se laisse un peu de temps et le rendez-vous du compte administratif 2020, qui nous amènera sans doute à corriger, en fonction du réalisé précis de l'année, un certain nombre de données, pourra être un horizon qui me paraît raisonnable.

J'en profite pour répondre sur le sujet des économies liées à la crise. Je pense, malheureusement, qu'il n'y en a pas beaucoup en réalité pour notre collectivité, mais nous pourrions les constater dès lors que nous aurons une vision précise. Nous sommes encore en cours d'exercice, avec des factures qui arrivent en décalage, avec des rattachements qui doivent se faire au mois de janvier. Je pense que d'ici février, nous aurons une vision précise de ce qu'auront pu être les économies constatés, mais je ne m'attends pas à des miracles.

Je ne reviens pas sur le débat investissement nouveau/entretien, on est sur du très gros entretien en l'occurrence. La piscine de Brunoy, une fois que l'on aura terminé les travaux que nous sommes en train d'y réaliser, ne ressemblera plus beaucoup à ce qu'elle fut et j'espère que l'on a la même ambition sur les conservatoires de Montgeron et de Draveil. On est dans de la

réhabilitation très lourde sur ces opérations, avec un effet positif d'ailleurs qui est que les travaux réalisés ont vocation à permettre des économies de fonctionnement liées notamment au fait que ces bâtiments consommeront moins de fluides. C'est d'ailleurs au titre de la rénovation énergétique que la DSIL a été appelée et attribuée par l'Etat pour le conservatoire de Draveil.

S'agissant des équipements nouveaux, s'agissant de l'engagement qui pourrait être celui de la communauté, notamment dans la production d'énergie renouvelable, tout est question de marge de manœuvre, tout est question du travail que nous avons à réaliser et tout est question aussi du volume d'emprunts que nous souhaiterons consentir. C'est peut-être là un point de nuance que je peux avoir avec les propos de Georges TRON à l'instant, c'est que la question de ce plafonnement de l'emprunt à 5 M€, pour peu qu'on ait des politiques publiques en face et que tout cela soit intégré dans une stratégie financière soutenable, n'est pas un tabou absolu pour moi, surtout à un moment où on emprunte à des taux extrêmement bas et où nous sommes appelés, comme l'ensemble des collectivités publiques, à participer au nécessaire effort de relance, pour peu que cette relance contribue à une vraie transition.

Cela fait partie des débats qui sont devant nous mais vis-à-vis de ce niveau d'emprunt, de notre stock de dette, toutes les positions sont légitimes. Je n'ai pas de tabou sur le sujet, à partir du moment où on est en capacité de tous partager le fait, ce qui suppose d'être d'accord sur les chiffres, que c'est soutenable.

Nous avons ce travail à réaliser, et je mentirais si je vous disais que je suis extrêmement optimiste sur la capacité que nous aurions, au-delà des opérations déjà lancées, au-delà des défis devant nous, s'agissant notamment de la participation de l'Agglomération dans le cadre des projets de renouvellement urbain, si je vous disais que j'entrevois déjà des capacités phénoménales d'investissement de notre Agglomération dans le cadre de champs de politique publique nouveaux qu'elle souhaiterait défricher.

Je termine sur les mesures de développement durable : il y a effectivement assez peu d'éléments chiffrés d'évaluation, mais nous aurons des outils qui ne relèvent pas du ROB mais précisément du PCAET qui, vous l'avez constaté, n'aura pas été adopté à la fin de l'année 2020. Je vous confirme que l'objectif est bien de l'adopter d'ici fin 2021. Nous avons d'ailleurs eu une réunion de travail ce matin avec Stéphane SARKISSIAN et ses équipes, avec une phase d'ateliers à conduire sans doute au printemps, selon le climat sanitaire du moment, qui pourrait utilement associer notre tout nouveau conseil de développement.

Nous sommes à la tâche sur ce sujet avec un objectif que d'ici la fin de l'année 2021, on puisse adopter ce Plan Climat et que, par ailleurs, il puisse nous fournir non seulement des indicateurs sur la situation actuelle s'agissant du développement durable et s'agissant de la biodiversité et de l'environnement et de notre contribution à l'effort pour le climat, mais des indicateurs qui permettront un suivi sur les effets de nos actions dans le temps.

M. le PRÉSIDENT.- Nous avons une structure budgétaire qui est toujours très tendue, qui l'était évidemment avant la crise, et nous avons déjà eu de longs débats sur le sujet, et c'est la particularité et la difficulté de cette Agglomération qu'évidemment la crise rend encore plus nécessaire le travail et plus difficile un certain nombre d'arbitrages, que toute la difficulté c'est face à la contraction de nos recettes, notamment de nos recettes de fonctionnement, de voir quel est le bon niveau d'investissements permettant à la fois de satisfaire les besoins des communes à un moment où il y a la bosse d'investissement qui intervient plus tard que prévu, compte tenu du décalage de certains chantiers, et de réaliser ces investissements sans trop obérer ni notre dette ni

notre fonds de roulement. Et c'est là-dessus qu'il va falloir travailler dans les prochaines semaines.

J'ai d'ores et déjà indiqué aux deux vice-présidents principalement concernés, Romain COLAS et Olivier CLODONG, que je souhaitais que l'on puisse travailler au début du mois de janvier pour avoir des échanges avec les maires dans un premier temps, pour que l'on puisse présenter une maquette lors d'un Conseil Communautaire qui possiblement pourrait se tenir le 8 février pour voter ce budget après que ces échanges aient pu se tenir. Vous avez compris que nous sommes d'accord sur les objectifs et qu'après il peut y avoir quelques nuances liées à l'appréciation qu'on peut faire du fonds de roulement, du niveau de dette et du niveau d'investissement. C'est là que l'on doit caler les choses en fonction de l'état d'avancement des chantiers. Nous avons encore quelques semaines pour caler tout cela.

Je vous propose de soumettre au vote ce rapport d'orientation budgétaire.

Mme CIEPLINSKI.- C'était un donner acte ?

M. le PRÉSIDENT.- On adopte dorénavant le ROB. C'est une délibération maintenant. Ce n'est pas un donner acte, on délibère.

Etes-vous d'accord pour considérer qu'il a eu lieu ?

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte sur la tenue du débat d'orientation budgétaire.

M. le PRÉSIDENT.- Pour permettre à Romain COLAS de souffler et compte tenu des impératifs de Bruno GALLIER, qui doit nous quitter pour des obligations municipales, je propose qu'il présente les trois délibérations le concernant.

XXIII. NOUVELLES MODALITES D'ACCUEIL DES UTILISATEURS DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

M. GALLIER.- Je vais revenir sur un dossier sur lequel je m'étais déjà exprimé lors d'un précédent Conseil s'agissant de notre pépinière d'entreprises. La délibération qui vous est proposée touche à la mise en œuvre de nouvelles modalités d'accueil des utilisateurs au sein de notre pépinière, avec un objectif clair, qui est de dynamiser la structure et de la mettre au service d'une stratégie de développement économique que nous souhaitons construire.

La pépinière est maintenant ancienne, elle date de 2012. Vingt-six entreprises y sont aujourd'hui installées, 13 locataires et 13 entreprises domiciliées. La surface du bâtiment est de 430 m². Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération loue ce bâtiment dans le cadre d'un bail locatif triennal et sous-loue à différents entrepreneurs dans le cadre de conventions d'occupation précaires.

Plusieurs dispositifs sont mis en place sur la pépinière : un régime de pépinière d'entreprises classique pour les entreprises nouvellement créées, pour lesquelles la date de dépôt du K-bis est inférieure à quatre ans, un dispositif appelé « hôtel d'entreprises » pour des entreprises à caractère plus mature et un espace de coworking pour accueillir des travailleurs nomades sur notre territoire.

Il vous est proposé de revoir les baux, puisque l'ensemble de ces baux vient à échéance en fin d'année. Il vous est donc proposé de rester sur des dispositifs de baux précaires mais de limiter

ces baux et leur renouvellement dans la durée et, en l'occurrence, de mettre une durée maximale de quatre ans d'occupation de locaux au sein de la pépinière d'entreprises avec un dispositif de loyer qui sera désormais progressif, année après année.

Le sujet essentiel, qui n'est pas forcément contenu dans cette délibération, est d'accompagner nos entreprises installées à la pépinière d'entreprises dans leur sortie de cet établissement et dans la recherche de locaux disponibles sur notre territoire. C'est un deuxième volet qui justifiera sans doute que le service économique et moi-même nous rencontrions chaque commune pour tenter d'identifier les différents espaces disponibles aujourd'hui, potentiellement disponibles demain pour développer l'offre de bureaux sur notre territoire.

Vous avez également quelques aménagements qui portent sur l'hôtel d'entreprises avec des modifications assez faibles du niveau des loyers et un service de domiciliation bancaire dont le coût est assez significativement réévalué, mais qui consiste finalement à nous mettre sur les prix du marché sur ce type de prestation.

Pour ce qui concerne les locaux de stockage, ils avaient fait l'objet d'une proposition tarifaire nouvelle. Finalement, celle-ci est annulée et ne sera pas soumise au vote de notre assemblée et sera gérée par voie d'avenant pour les quelques utilisateurs de ces locaux de stockage. C'est pour cette raison que vous a été distribué sur table un nouveau barème de tarifs qui n'inclut plus ces espaces de stockage.

L'objectif est de tenter d'améliorer le taux de remplissage de la structure et d'atteindre un niveau de recettes qui est fixé en objectif à 150 000 € par mois.

M. SELLAMI.- Les objectifs de ce qui nous est proposé ont été bien expliqués en commission et n'apportent donc pas de remarque particulière de notre part. Nous nous associons au souhait de faire tourner plus fréquemment les entreprises hébergées et nous tenons à rappeler également, comme déjà évoqué, qu'au-delà de l'accompagnement des entreprises tertiaires, comme c'est le cas dans cette pépinière, nous sommes très attentifs à l'accompagnement qu'il doit y avoir pour créer plus de valeur et donc plus de ressources sur notre Agglomération, d'accompagner d'autres types d'activité, c'est-à-dire des activités de transformation et également des activités de type agricoles et alimentaires ; des pépinières d'autres natures que du tertiaire. Nous nous associons à cette délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Je la soumets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

XXIV. PEPINIERE D'ENTREPRISES DU VYVS – AFFILIATION AU RESEAU RELAIS D'ENTREPRISES ET MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'ESPACE DE COWORKING

M. GALLIER.- Il s'agit de l'affiliation de notre pépinière à un réseau Relais d'entreprises et de modifier les conditions d'utilisation de l'aspect coworking créé au sein de notre pépinière.

L'objectif fondamental de cette délibération est de tenter de saisir, pour ce qui concerne notre territoire, le développement important du télétravail sur notre territoire et de le saisir durablement. La crise sanitaire a effectivement fortement contraint les déplacements et,

aujourd'hui, bon nombre de travailleurs télétravaillent à domicile. C'est une chance pour notre territoire. Pour chacun des salariés travaillant dans ces conditions, ce sont généralement des conditions de travail parfois agréables mais ce sont surtout des transports et de la fatigue en moins. Pour notre territoire c'est aussi potentiellement, notamment pour nos commerces de proximité, un apport de clientèle supplémentaire qui participe au dynamisme de nos centres-villes.

Il est important aujourd'hui d'identifier où travaillent les salariés de notre territoire et de tenter de convaincre les entreprises employant ces personnes de développer le télétravail ou de développer l'utilisation d'espace dits « tiers-lieux » ou « coworking » pour le salarié.

C'est cela que cette affiliation à ce réseau Relais d'entreprises va nous permettre, dans un premier temps, c'est ce travail et cette identification de l'ensemble des DRH avec lesquels il va falloir travailler pour que durablement, on l'espère, de plus en plus de personnes puissent travailler sur notre territoire.

La délibération propose aussi l'adhésion de notre pépinière d'entreprises à ce réseau qui est un premier réseau national de tiers-lieux, qui offrira à cette structure une visibilité beaucoup plus grande. Je participais ce matin au conseil d'administration d'Essonne Développement. Il y a eu toute une présentation du télétravail sur l'Essonne avec une cinquantaine de centres aujourd'hui qui fonctionnent et c'est une question que l'on aura sans doute également à examiner de façon assez précise. Il y a environ 200 places de travail, de bureaux en tiers-lieux sur le territoire et il est fort probable que l'on puisse développer cette offre dans les années à venir.

La délibération vous propose également des tarifs plus attractifs pour les salariés utilisant notre pépinière en télétravail avec des tarifs qui vous sont présentés. Si on prend l'exemple d'un travailleur nomade qui travaillerait sur la pépinière d'entreprises aujourd'hui, une journée de présence revient à environ 28 € et avec la nouvelle tarification, nous serions sur des tarifs sensiblement plus bas, puisque nous serions à un peu plus de 13 € la demi-journée.

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

Puisqu'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

XXVI. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2021

M. GALLIER.- C'est une délibération assez traditionnelle qui vous est présentée tous les ans, qui repose sur le principe que juridiquement nous sommes obligés de nous prononcer pour l'ensemble des jours de repos dominical non tenus, dès lors que ce chiffre est supérieur à cinq jours. Les cinq jours relèvent de la compétence des maires et au-delà c'est au Conseil Communautaire de se prononcer.

Un recueil a été fait traditionnellement auprès de l'ensemble des villes de notre territoire : les villes de Brunoy, Crosne, Draveil, Quincy-sous-Sénart et Vigneux-sur-Seine ont retourné une demande et ce sont ces demandes qui sont en annexe de cette délibération, qu'il vous est proposé d'arrêter ce soir.

M. SELLAMI.- Un point d'éclaircissement que nous n'avions pas réussi à obtenir et qui portait sur le statut des hypermarchés qui, sur notre territoire, sont ouverts systématiquement tous les dimanches. Quelle est la nature de la dérogation dont ils bénéficient ? Peut-être qu'elle tient au fait qu'ils sont assimilés à des commerces alimentaires mais ce ne sont pas que des commerces alimentaires. Si ce n'est pas l'Agglomération ni ses élus, qui est décisionnaire et quelle est la position des élus de l'Agglomération sur ce point ?

M. GALLIER.- La question avait été posée en commission, je viens d'avoir une note sur le sujet de la part de l'Administration. Cinq dispositifs de dérogations existent. Le schéma est un peu complexe. Je vous propose déjà de le regarder précisément et de vous faire suivre cette note qui vous apportera l'ensemble des informations requises sur le sujet.

M. SELLAMI.- Pour plus de précisions, nous avons reçu de la part des services, suite à ma demande, une note portant sur les dérogations spécifiquement covid-19, mais la question portait sur les dérogations permanentes.

M. le PRÉSIDENT.- Les dispositions sont législatives.

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas d'autres questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

III. NOTIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES POUR 2020

M. COLAS.- Notre commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie la semaine dernière. Les modifications substantielles au montant des attributions de compensation qui vous sont soumises sont liées à deux faits. Je commence par le mineur avant d'aller vers le majeur.

Le fait mineur, c'est l'application du protocole financier avec les compensations pour les communes de l'ex-Val de Seine du produit fiscal supplémentaire prélevé sur les ménages au titre des taxes foncières, puisque le dispositif, du fait de la réforme de la taxe d'habitation sur les compensations de TH, avait été gelé sur proposition de Georges TRON. C'est la dernière année 2020 d'application de cette partie du protocole, puisqu'une extinction était prévue au titre des compensations de recettes des taxes foncières supplémentaires.

(M. Gallier quitte la séance à 20 h 35.)

Nous avons des compensations liées à l'augmentation de la fiscalité économique, avec la compensation des produits supplémentaires liée à la montée des cotisations minimales de CFE sur les ex-communes du Val de Seine, ce qui nous amènera sans doute à examiner de façon précise pour 2021 - nous attendons des produits en baisse- le réalisé et les cotisations prélevées au titre de la CFE, parce que l'Agglomération ne sera pas en capacité de compenser des recettes supplémentaires qu'elle n'aurait pas perçues.

Le fait majeur, c'est la prise de compétence, en application de la loi NOTRe, au 1^{er} janvier dernier par notre Agglomération de la gestion des Eaux pluviales. Nous avons largement évoqué le sujet dans cette assemblée, mais je ne me souviens plus dans quel mandat. Sans doute dans le mandat

précédent et peut-être aussi dans le Conseil Communautaire intermédiaire avec les équipes municipales élues au premier tour et les anciennes équipes municipales, entre le second tour.

Pour celles et ceux qui n'avaient pas suivi les épisodes précédents, l'exercice de la compétence Eaux pluviales sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine, c'est 7 M€. Ils étaient financés auparavant, puisqu'il s'agissait d'une compétence communale, par des contributions communales versées au SyAGE. Il s'avère que ces contributions communales - je rentre dans la subtilité des débats qui nous ont animés au début de l'année - étaient fiscalisées et prélevées dans la colonne Syndicat de communes. Le fait que désormais ces 7 M€ sont payés par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, c'est donc une charge transférée des communes vers l'Agglomération avec une répercussion naturelle sur le montant des attributions de compensation.

Le débat qui nous a occupés était de savoir comment compenser dans les budgets communaux la perte d'attribution de compensation, étant entendu qu'il n'y avait pas de prélèvement direct dans les budgets communaux, les contributions antérieurement étant fiscalisées. Il a fallu que l'on conduise les discussions avec le gouvernement pour que des modalités très particulières au Val d'Yerres Val de Seine, parce que très peu de territoires à l'échelle nationale étaient concernés par un tel dispositif, soient arrêtées et qui ont permis de transférer le taux de la colonne de Syndicat de communes vers le taux communal pour assurer la neutralité fiscale pour le contribuable et la neutralité budgétaire pour les communes.

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

IV. ADMISSION EN NON-VALEUR 2020

M. le PRÉSIDENT.- Cette délibération justifie-t-elle une présentation ? Non, je ne crois pas. C'est 3 282 € d'admission en non-valeur.

Je la soumets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

V. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2020

M. COLAS.- Cette décision modificative concerne principalement une opération d'ordre qui n'a pas d'incidence financière et un abondement à la ligne consacrée au remboursement de nos emprunts puisque, au moment du vote du budget primitif, nous avons anticipé une possibilité de renégociation d'emprunt qui nous aurait permis de rembourser 400 000 € de capital en moins. Cette opportunité n'a pu être saisie du fait de l'absence de délégation au Président pour signer les conventions d'emprunt, absence de délégation corrigée dans le présent mandat.

M. le PRÉSIDENT.- Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

VI. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ENTRE LES VILLES MEMBRES ET LE VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. le PRÉSIDENT.- Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Chaque année, c'est le règlement des frais entre l'Agglomération et les villes. Je ne pense pas qu'il y ait besoin d'une présentation. Peut-être pour les nouveaux conseillers communautaires le souhaitent-ils ? *(Non.)*

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

VII. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE SERVICES PARTAGES ET DE REMBOURSEMENT ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – ANNEES 2020 A 2025

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

VIII. MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

M. ODOT.- C'est une délibération classique de la mise à jour du tableau. Il y a deux objets : mouvement des personnels/accueil et transformation d'emplois pour suivre les avancements de grade, notamment l'évolution de carrière des agents.

Quinze postes sont concernés, soit 14 transformations d'emploi et 1 création. Sur les 14 transformations, il y a 13 classiques avancements de grade. Il y a une transformation spécifique, il s'agit de poste de juriste contrat et assurance au sein de la direction des affaires juridiques. Il s'agit de fonder juridiquement l'accueil d'un agent contractuel sur cet emploi, de trouver le bon fondement juridique. C'est un agent qui est en poste, qui était contractuel. Pour lui assurer le fondement juridique idoine, il y a cette transformation au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Il y a également une création d'un attaché territorial principal à temps complet pour un accueil de directeur ou directrice en l'occurrence.

M. TRON.- Je m'adresse plus particulièrement au vice-président en charge des Finances : on a une prévision à faire, et on pourra y travailler avec Pascal ODOT, sur les évolutions statutaires liées aux différents protocoles, le RIFSEEP, etc. Actuellement, dans les grilles, on est soumis à toute une série de modifications qui auront des incidences budgétaires. Je ne mise en aucun cas

sur des dépenses de fonctionnement mieux maîtrisées par rapport à ces questions, mais cela peut nous conduire à avoir des anticipations sur la façon dont on peut recomposer le périmètre de la Communauté, d'autant plus qu'il y a des sujets comme celui qu'évoquait tout à l'heure Monsieur. Il y a des sujets sur lesquels il y aura peut-être besoin de mettre un focus plus particulier. Il y a une vraie prévision à faire là-dessus.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. C'est noté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

IX. AVENANTS N° 2 AUX CONVENTIONS CADRES PORTANT SUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB DANS LES QPV DE LA CAVYVS

M. CHAZAL.- Il s'agit de proroger une convention portant sur l'utilisation de l'abattement dans les TFPB sur les quartiers Politique de la Ville, puisque celle-ci ayant une durée de cinq ans et ayant été signée en 2015, il est donc proposé la prorogation jusqu'en 2022, puisque la loi de Finances 2019 offre cette possibilité.

M. GUIGNARD.- Comme demandé en commission, nous souhaiterions que les conventions initiales nous soient communiquées parce que nous ne les avons pas. Peut-être que les élus de l'ancienne mandature les ont mais pas nous. Au-delà de cette convention initiale, comme nous en avons déjà parlé le 8 octobre, il serait intéressant d'avoir les tableaux listant les dépenses réalisées par chaque bailleur, qu'il faudrait mettre en regard des abattements de la TFPB et ceci afin d'y apporter une analyse critique comme nous l'avions dit le 8 octobre. Nous attendons impatiemment ces documents. Une fois que nous les aurons, nous pourrons peut-être mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission.

M. TRON.- Il y a une question qui se pose mais comme les Finances l'ont bien perçu, c'est le fait que, sauf erreur de ma part, nous ne sommes pas compensés là-dessus. N'étant pas compensés, nous sommes actuellement dans une situation particulière où des dispositifs comme celui-là sont réclamés par les bailleurs sociaux mais que nous prenons plein pot. Nous sommes soumis simultanément à des contraintes en matière de logement notamment.

J'ajoute que les promoteurs privés viennent aujourd'hui nous voir dans chacun des services d'urbanisme de nos mairies pour demander de faire des dispositifs de ventes en blocs calés sur les fameux LLI (logement locatif intermédiaire). Quand on voit que ces dispositifs LLI, je le dis parce qu'eux ne le disent pas, s'accompagnent également d'une exonération de foncier bâti, ce sont des centaines de milliers d'euros qui, tant dans le public que dans le privé, échappent littéralement au budget des communes. Au-delà de cette idée, il y a quand même véritablement quelque chose à voir et, pour ma part, j'adhère assez bien à ce qu'a dit M. GUIGNARD sur la nécessité d'avoir une clarification sur les chiffres.

M. le PRÉSIDENT.- C'est partagé.

M. CHAZAL.- La demande avait été faite lors de la commission et ces conventions vont vous être adressées, puisque les consignes avaient été données.

Sur les critères d'attribution, en lien avec les différents bailleurs, tout cela est évoqué lors de comités techniques où les communes sont représentées avec les bailleurs ainsi que l'Administration.

Sur les bilans, c'est ce que nous avons indiqué lors de la commission, il y a quand même des informations financières dans ces documents, notamment sur les taxes foncières. On vous a proposé de vous rapprocher du maire de la commune pour pouvoir échanger sur ces données.

Pour rejoindre Georges TRON sur les logements LLI qui sont exonérés de dix-neuf ans de taxes foncières, c'est un sujet aussi sur Vigneux-sur-Seine où je me bats pour éviter ce type de dispositif, puisque les communes perdent un certain nombre d'euros sur ces sujets.

Je voudrais rappeler aussi que sur les nouveaux quartiers réhabilités ANRU, les bailleurs ne bénéficient plus de cet abattement, ce qui pose un réel problème. C'est ce qui a été remonté à l'Association des maires d'Ile-de-France car au bout de quelques années, on se rend compte que les problèmes d'incivilité perdurent, malheureusement, et il serait intéressant de pouvoir bénéficier de cet abattement dès la troisième année pour le bailleur, puisqu'on se rend compte que les premières phases sont généralement à refaire. C'est un sujet qui est évoqué pour essayer de changer la loi sur ce point.

M. le PRÉSIDENT.- C'est un chantier immense et, malheureusement, l'Etat ne nous aide pas.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

X. PREVENTION SPECIALISEE : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018-2020 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE ET L'ASSOCIATION « PREVENTION SPECIALISEE VAL D'YERRES VAL DE SEINE »

Mme GARNIER.- C'est un avenant à une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020 que nous avons votée à l'unanimité lors d'un Conseil Communautaire en 2017. Cette convention est tripartite avec l'Association spécialisée Val d'Yerres Val de Seine et le Conseil départemental du 91.

Cette convention expire au 31 décembre 2020 et le Conseil départemental propose de la proroger d'un an avec l'Association et la Communauté d'Agglomération, toujours sur le même périmètre c'est-à-dire nos 9 communes et à moyens constants.

Cette année 2021 sera consacrée à l'évaluation partenariale, dont un diagnostic territorial actualisé, et servira de futur socle pour la convention de 2022-2024, tout en poursuivant la mission de la protection de l'enfance.

Pour l'année 2021, le budget global est à l'identique, soit 1 620 000 €. Le Conseil départemental contribue à hauteur de 1 296 000 € et la Communauté d'Agglomération à hauteur de 324 000 €, dont 30 628 € de valorisations.

Il vous est demandé d'approuver l'avenant, d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant et à verser une subvention de 293 372 €, puisque nous avons 30 628 € de valorisations, ce qui s'élève à un montant de 324 000 €.

M. GUIGNARD.- Comme le point précédent, nous souhaiterions avoir la convention initiale, s'il vous plaît, si l'Administration peut nous l'envoyer rapidement.

Ensuite, nous aimerions avoir une intervention des représentants de l'Agglomération au sein de cette association, afin de faire un bilan de ce qu'il s'est passé cette année, notamment sur les actions spécifiques à mettre en place sur les années futures suite aux incidents qui se sont déroulés cet été, qui ont marqué grandement la population surtout de ma commune, Draveil, mais aussi de Vigneux-sur-Seine sur les homicides et les tentatives d'homicides qui ont eu lieu. C'est un problème à prendre en compte et il faut y apporter une réponse.

M. TRON.- C'est peut-être la seule délibération de ce Conseil sur laquelle je serai réservé. Je l'étais un peu tout à l'heure pour le ROB mais là je le suis également, non pas histoire de personnaliser mais histoire de dire que, puisqu'il y a un diagnostic qui va être effectué, je m'inscris là encore dans les pas de ce que vient de dire M. GUIGNARD, il y a un sujet qui doit nous conduire à regarder l'efficacité de l'action menée sur les trois communes, en particulier du Val de Seine et tout particulièrement sur Draveil et peut-être que le maire de Vigneux-sur-Seine pense la même chose.

Nous avons eu une année horrible au sens où les crimes qui se sont déroulés et les mouvements dans les quartiers sont d'une extrême gravité. Je le dis sans être désobligeant à l'égard de qui que ce soit, mais l'action de prévention n'a pas permis d'identifier comment tout cela est arrivé. Non seulement nous ne l'avons pas identifié mais, je vais même aller plus loin, il n'y a eu aucun contact avec les élus, en tout cas avec moi, durant toute cette période. Or Richard PRIVAT comme moi-même depuis le mois de juillet, nous nous sommes retrouvés, malheureusement, dans des situations que, pour ma part, je n'avais vécues qu'une seule fois dans mes mandats précédents.

Je le dis à Christine, il n'est pas question ici de contrarier cette convention. J'ai d'ailleurs eu une conversation avec le Président, j'ai donné un accord de principe pour en parler avec la structure de prévention, mais la gravité du moment suppose réellement que l'on remette en cause sans doute une façon de travailler, tant du côté de l'Association de prévention elle-même que du côté de la relation qu'elle entretient avec l'ensemble des élus et en particulier sur le Val de Seine. Lorsque j'en parlais avec François il y a plusieurs jours, je crois comprendre qu'il m'avait indiqué que l'action était peut-être plus performante sur le Val d'Yerres, c'est possible, mais sur le Val de Seine, participer à contribuer à hauteur de 1,6 M€, c'est beaucoup mais je demande qu'il y ait un résultat à la clé.

Mme GARNIER.- Sur le Val de Seine, il y a peut-être un manque de communication, je peux le concevoir, mais je sais que Mme CARILLON les rencontre à Montgeron. Je prends note de votre intervention et je leur en ferai part. D'ailleurs, nous aurions dû les rencontrer lors de la commission mais vu les conditions sanitaires, cela a été compliqué. Nous devons rencontrer l'association et nous pourrions évoquer ces problèmes et surtout pointer du doigt qu'ils doivent absolument prendre contact avec tous les maires, même si le Val de Seine est un nouveau territoire. Je ferai un retour dans ce sens.

M. le PRÉSIDENT.- Pour compléter, nous vous transmettrons évidemment la convention initiale. Il s'agit d'une convention avec le département qui est une compétence facultative, mais nous y consacrons 7 M€ là où d'autres départements ne mettent pas un kopeck.

Aujourd'hui, compte tenu de la situation financière des collectivités, cela fait partie des rares dépenses facultatives que le président du département souhaite maintenir, mais qu'il est de plus en plus difficile de maintenir.

Dans le cadre du diagnostic qui avait été établi il y a trois ans, on avait intégré, à l'échelle du département, les communes de Vigneux-sur-Seine, Montgeron et Draveil qui auparavant ne bénéficiaient pas de la prévention spécialisée. C'est la raison pour laquelle nous sommes passés de 16 à 25 éducateurs pour le territoire et que le mouvement qui existait auparavant sur le Val d'Yerres s'étend aujourd'hui sur le Val de Seine, progressivement, étant entendu en plus qu'il y avait des appréciations différentes selon les villes puisque Vigneux-sur-Seine et Draveil avaient à l'époque leurs propres médiateurs – je crois que c'est le bon terme. Il y avait donc la volonté de la part des villes que les choses évoluent progressivement. Nous y sommes aujourd'hui : le travail est fait correctement sur Montgeron et il doit se déployer davantage sur Vigneux-sur-Seine et Draveil, compte tenu de surcroît des événements qui ont été rappelés par plusieurs d'entre vous ce soir.

Je sais que le directeur de l'association a pris contact avec le maire de Draveil pour échanger. Il n'y a pas de raison que les choses n'avancent pas même si, malheureusement, c'est une politique sur laquelle tout reste fragile.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération qui est adoptée à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XI. MODIFICATION TARIFS CONSERVATOIRES ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

M. DAMIATI.- Il s'agit de modifications à la marge. Comme vous le savez, la situation sanitaire a obligé un certain nombre de modifications, notamment le dédoublement de certains cours, notamment les cours collectifs, c'est pourquoi il est proposé de ne facturer que 50 % de la cotisation normalement due pour ces cours au sein des conservatoires.

J'en profite pour saluer le travail de l'Administration, des professeurs et des élèves sur leur capacité à s'adapter à cette situation parce que, malgré les restrictions sanitaires, les cours ont continué à se dérouler de façon la plus normale possible. Pour preuve, il y a eu une baisse normale en termes d'inscription par rapport à ce qu'on pouvait craindre et également peu de démissions.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

XII. CONVENTION LIANT LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE ET LA SARL ADCI, EXPLOITANT DU CINEMA « LE BUXY »

M. DAMIATI.- Il s'agit d'une délibération sur la convention qui lie notre Communauté d'Agglomération avec la société ADCI qui exploite le Buxy mais aussi le cinéma Paradiso à Yerres. Il est proposé de renouveler cette convention comme à l'accoutumée et d'attribuer une subvention de 25 000 € pour l'exploitation du cinéma le Buxy, afin que les habitants de notre territoire puissent bénéficier d'un tarif préférentiel.

Je salue le travail de l'Administration et tous les efforts qui ont été faits pour pouvoir récupérer une somme assez modeste, ma foi, mais c'est toujours intéressant de l'avoir au crédit, de 100 000 € par le Centre national du Cinéma pour des travaux qui avaient été réalisés sur le cinéma du Paradiso. Cette somme n'avait pas été encore mobilisée. C'est chose faite. Nous avons eu la notification du CNC, c'est approuvé.

Mme CIEPLINSKI.- Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur DAMIATI. Nous rappelons, au niveau du groupe de Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes, notre attachement à ce qu'il y ait une véritable politique publique culturelle mise en place sur le territoire avec les moyens associés, afin que l'offre culturelle - et l'offre cinématographique en fait partie - puisse s'adresser à toutes les catégories de population de notre territoire :

- ✓ en soutenant la création artistique et les filières techniques associées,
- ✓ en faisant preuve de diversité et d'originalité dans les programmations,
- ✓ en créant des liens forts avec l'ensemble des acteurs publics et associatifs des villes et des quartiers,
- ✓ en allant vers les jeunes, en allant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville avec des événements adaptés,
- ✓ en contribuant à la convivialité au bien-vivre ici et maintenant.

Cela dit, dans cette délibération, il s'agit de la mise en œuvre de la convention existante entre la Communauté d'Agglomération et cette société privée ADCI qui a également une DSP pour le Paradiso. Cela permet d'avoir des tarifs abordables au cinéma le Buxy et permet ainsi à l'un de nos trois cinémas de proximité d'exister. C'est pourquoi, nous voterons favorablement cette délibération.

M. DAMIATI.- En réponse aux propos de Mme CIEPLINSKI, je pense que la culture a aujourd'hui vraiment besoin des efforts de tous et va forcément se réinventer avec la situation que nous connaissons. Nous souhaitons tous pouvoir retrouver nos théâtres, retrouver nos artistes, retrouver cette culture que nous connaissions. Je voudrais préciser, par rapport à l'offre et à cette capacité à nous adapter à cette situation, que le Cyrano propose aujourd'hui des films avec la vidéo à la demande, avec une collaboration qui a été faite avec une société. C'est aussi un moyen de continuer d'utiliser la culture ou en tout cas de la pratiquer, même si physiquement on peut moins y aller. C'est aussi une façon d'imaginer le futur et de pouvoir l'élargir au plus grand nombre avec les technologies qui nous sont offertes.

M. le PRÉSIDENT.- C'est un point que j'aurais pu évoquer en ouverture dans les informations du Président. Ce sera applicable la semaine prochaine. J'étais en train de m'interroger pour savoir si c'était dans le Magazine ou pas mais il y a eu des discussions techniques, ce n'est donc pas encore applicable au moment où on se parle, ce le sera sans doute la semaine prochaine. Une offre à domicile qui permettra de maintenir le lien culturel qui est évoqué par M. DAMIATI est une bonne initiative pour nos habitants.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

XIII. DEBAT D'ORIENTATION SUR LA SAISINE ET LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. ALLOUCH.- Les conseils de développement sont issus de la « Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable des Territoires » dite loi Voynet du 25 juin 1999.

En 2016, le Conseil de développement du Val d'Yerres Val de Seine s'est constitué en instance consultative. Il convient aujourd'hui de poser sur la table la question du Conseil de développement et de le muter - si je puis me permettre le terme - en CESE, afin d'aller plus loin dans les thématiques abordées et dans la manière de saisir ou d'être saisi par le Conseil d'Agglomération.

Alors que dans le précédent mandat il y avait 6 collèges thématiques, la proposition est d'en retenir 3 :

- ✓ l'aménagement durable, l'excellence environnementale, la transition énergétique, les mobilités, le tourisme et le développement économique ;
- ✓ la cohésion sociale, la politique de la ville, l'emploi, le logement et la santé ;
- ✓ la culture, le sport, le monde associatif et la démocratie participative.

Pour votre information, à ce jour, ce sont près de 140 candidatures qui ont été reçues, 80 de la part des collectivités et une soixantaine issue de candidatures libres suite à la communication qui a pu être faite notamment sur les réseaux sociaux et par les différents réseaux du Val d'Yerres Val de Seine et d'autres.

L'objectif étant une question d'identité de territoire et la démocratie que certains appellent « participative », que j'aime bien appeler « démocratie d'implication », le Conseil de développement en est un moyen assez efficace pour faire prendre conscience de l'utilité de l'Agglomération, pour permettre une plus large compréhension. Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec certains élus dans le cadre d'une réunion autour du pacte de la gouvernance, avec les élus municipaux aussi, afin de faire comprendre le rôle du Conseil Communautaire.

L'idée est aussi que ce Conseil de développement soit en capacité, à terme, de peut-être pouvoir saisir le Conseil Communautaire sur de grandes délibérations, que le Conseil Communautaire puisse saisir le Conseil de développement afin d'émettre un avis et de débattre autour des grandes délibérations-cadres, mais aussi d'être en proposition vis-à-vis du Conseil Communautaire.

Mme CIEPLINSKI.- Je vais m'exprimer à la fois sur cette délibération et sur la suivante, si vous le permettez.

Le Conseil de développement ne s'est réuni qu'une seule fois depuis janvier 2019. Nous ne reviendrons donc pas sur le mandat passé qui concerne la délibération n° 14. Cette instance est la seule instance de démocratie participative ou d'implication de l'ensemble des acteurs au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Nous soutenons les ambitions que vient de souligner M. ALLOUCH pour ce mandat qui s'ouvre et c'est pourquoi nous voterons favorablement cette délibération. C'est donc un soutien, un soutien bienveillant mais aussi exigeant.

Nous avons entendu qu'il y avait plus de 140 candidatures à cette instance. Nous souhaitons, comme gage du passage des intentions à l'action, que le processus de composition du Conseil de développement soit transparent.

Nous souhaiterions que les informations suivantes soient rendues publiques :

- ✓ la liste nominative des candidatures proposées par les maires ou collectivités, les 80 candidatures,
- ✓ la liste des candidatures citoyennes reçues, les 60,
- ✓ le nombre de candidatures non validées avec les critères de refus.

Par ailleurs, nous avons proposé, lors de la réunion du groupe de travail « Gouvernance » que M. ALLOUCH a citée, que des représentants des conseils citoyens des quartiers Politique de la Ville soient membres de droit du Conseil de développement. Nous ne savons pas si l'Administration a pu vérifier que c'est juridiquement possible. Nous pensons que ce serait très intéressant afin que cette instance soit vraiment en lien direct avec l'ensemble des parties de notre territoire.

M. ALLOUCH.- Sur les conseils citoyens, je vous ferai une réponse écrite à ce sujet mais même s'ils ne sont pas membres, le fait qu'ils soient associés me paraît être normal et plein de bon sens.

Merci pour le soutien bienveillant et exigeant.

Sur la liste nominative par maire, par candidature, je me réserve le droit de réponse car je n'ai pas d'éléments précis à vous apporter à cette heure.

Vous rebouclez ensuite sur le rapport d'activité et, Monsieur le Président, si vous le permettez, je vais faire d'une pierre deux coups. L'ambition est de pouvoir animer ce Conseil de développement de manière soutenue. A ce titre, nous remercions le conseil pour le travail qui a été réalisé, même s'il ne s'est réuni qu'une fois. En tant que maire d'Epinais-sous-Sénart, le travail qui a été mené a permis de réfléchir autour de l'autonomie, de la santé et du bien-vivre sur le territoire. C'est l'exemple que je donnais lors de la commission et qui a permis de nourrir la réflexion autour du sport adapté, ce qui nous a permis de donner une meilleure visibilité à l'échelle de l'Agglomération à une association qui est déjà installée dans la Maison de santé pluridisciplinaire, étant entendu que c'est une réponse en lien avec l'autonomie et c'est un sujet qui était traité par le Conseil de développement. Ils ne se sont peut-être réunis qu'une fois, mais leurs pensées et propositions m'ont permis, ainsi qu'à la majorité que j'ai l'honneur de diriger, de pouvoir travailler sur leurs réflexions.

M. le PRÉSIDENT.- Je voudrais m'associer aux remerciements de Damien ALLOUCH et saluer tout particulièrement le Président sortant du Conseil de développement, à savoir Patrick MOLLET, qui nous a indiqué sa volonté de passer la main à l'occasion de ce nouveau mandat. Je sais qu'il s'est beaucoup investi dans sa mission et pour avoir participé à certains de ses travaux sous le mandat précédent, il était une autorité écoutée des membres du Conseil de développement et au-delà.

Je vous propose de voter la délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Vous donnez acte que ce rapport a donné lieu à débat dans cette assemblée.

Il est donné acte sur la tenue du débat sur le rapport du Conseil de développement.

Mme RAGOT.- Il s'agit de proroger la convention qui nous lie avec Ile-de-France Mobilités et Transdev pour le CT3, c'est-à-dire les contrats régissant l'offre de bus sur notre territoire pour la partie ex-Val d'Yerres, puisque pour la partie qui concerne l'ex-Val de Seine, sur lequel opère l'opérateur Keolis, c'est Ile-de-France Mobilités qui a repris il y a maintenant deux ans, voire trois ans, le contrat et qui le finance en direct. Cela a d'ailleurs contribué à minorer de façon substantielle la contribution que verse notre Agglomération pour l'offre de bus sur notre territoire.

Ces contrats arrivent à échéance à la fin de l'année mais comme le Président l'indiquait en ouverture de notre séance de ce soir, une mise en concurrence est faite par Ile-de-France Mobilités pour la désignation d'un futur opérateur qui serait un opérateur unique sur l'ensemble de notre territoire.

Cette mise en concurrence est effective depuis vendredi et la procédure va durer 18 mois, ce qui va nous amener jusqu'à la moitié de l'année 2022, raison pour laquelle il est proposé de proroger la convention partenariale actuelle jusqu'à la fin de l'année 2022 pour avoir le temps de couvrir cette période de transition et de ne pas être sans opérateur sur le territoire et de continuer à bénéficier de l'offre de bus que nous avons.

M. SELLAMI.- Lors de la commission Aménagement durable, qui a eu lieu le 27 novembre, nous ont été présentés des éléments de fond sur la préparation du marché public que vous avez cités en entrée de Conseil concernant les transports en commun par bus sur l'Agglomération.

Nous tenions d'abord à saluer la présentation et c'est là que les travaux des commissions sont intéressants, quand on aborde les sujets de fond comme cela a été fait et, donc, nous apprécions ce point et nous souhaitons que cela puisse être le cas dans les autres commissions également.

Sur le fond de la convention, nous pensons que le sujet du transport sur notre Agglomération est majeur car si nous voulons vraiment faire baisser le trafic automobile et l'autosolisme - je rappelle que dans notre projet de territoire, notre premier axe est « Excellence environnementale » -, il nous faut développer un réseau de transports en commun le plus adapté aux besoins réels des habitants.

Le sujet est également majeur car ce sont bien les transports qui incarnent la réalité et la cohérence ou non d'un territoire. C'est bien parce qu'il est facile d'utiliser un service sur une autre commune de l'Agglomération qu'on le fait.

D'après ce que nous avons compris, les travaux sur l'expression des besoins de l'Agglomération à Ile-de-France Mobilités ont d'ores et déjà eu lieu courant 2020. Nous n'avons pas encore compris exactement comment ces travaux ont été réalisés et qui a pu y prendre part. Il est certain en tout cas que notre groupe n'y a pas été associé et que les travaux préparatoires n'ont pas eu lieu en commission Aménagement, abstraction faite des complexités liées à cette année, à la fois année électorale et année sanitaire. Nous ne savons pas non plus dans quelle mesure l'avis des

communes et l'avis des usagers ont été pris en compte. Le sujet est technique et nécessite de disposer d'éléments factuels. Par exemple, comment réfléchir à ce sujet sans avoir des statistiques de fréquentation précises par tranche horaires, par lignes, etc. Nous avons d'ailleurs demandé à obtenir des éléments complémentaires pour pouvoir mieux apprécier l'expression de besoins de la Communauté d'Agglomération. Au-delà de la consultation dont certains éléments financiers peuvent peut-être être confidentiels, l'expression de besoins elle-même, c'est-à-dire le choix politique, la vision, ce que l'Agglomération demande à son prestataire, cela n'a rien de confidentiel et cela doit pouvoir nous être communiqué.

La délibération qui nous est proposée ne porte pas sur le fond du marché public mais simplement sur la prorogation de la convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération et Transdev-Strav. Conscients que les relations avec ces opérateurs doivent rester contractualisées pendant la période de consultation, nous ne voyons pas de raison de ne pas nous associer à ce vote.

Mme RAGOT.- Quelques éléments pour dire qu'il n'y a évidemment pas de souci à transmettre des éléments complémentaires tenant au diagnostic ainsi qu'à l'évolution de la structuration de l'offre sur notre territoire, qui est un travail mené depuis plusieurs années avec différents paliers franchis.

Cette nouvelle étape, à travers cette DSP lancée par Ile-de-France Mobilités, est finalement un palier supplémentaire et non pas quelque chose qui sort du chapeau. Il est vrai que l'année 2020, qui a été celle où on a sérié davantage les éléments qui devaient rentrer dans le cadre de cette DSP, dans le cadre d'un échange avec Ile-de-France Mobilités, n'est finalement que le fruit ou l'aboutissement de travaux et d'échanges qui ont lieu déjà depuis plusieurs années sur ce sujet.

Sur la consultation elle-même, elle revêt effectivement un caractère de confidentialité lié à la procédure d'appel d'offres. Là-dessus, je ne peux pas donner, et d'abord je ne les ai pas, les éléments de fond constitutifs du DCE de cette consultation. C'est Ile-de-France Mobilités qui les a et ne les communique pas.

En revanche, et je l'ai indiqué lors de la commission, il y a des orientations qui sont connues, sur lesquelles nous échangeons au sein de notre territoire et les villes ont été consultées également sur les améliorations de l'offre qu'elles souhaitaient sur leurs communes. Evidemment que ces éléments sont tout à fait productibles et n'ont pas de caractère secret ni confidentiel à ce stade. Il n'y a pas de sujet. Le PowerPoint préparé par les services, que je remercie, en dit déjà pas mal. On peut parfaitement le compléter par des éléments plus précis. Cela ne pose pas de problème de mon point de vue.

M. TRON.- Comme j'ai le privilège de bien connaître Valérie et que je la sais très compétente, je vais évidemment dire que mon propos est très général et ne s'adresse en aucun cas à elle, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le sujet.

Il y a deux façons d'aborder un dossier comme celui-là : soit on rentre dans l'hyper-précision et on réfléchit pour savoir quelles sont les lignes complémentaires, supplémentaires que l'on pourrait mettre en place, soit on s'interroge sur ce qui nous est présenté.

Deux ou trois observations d'ordre général mais qui, à mon avis, s'appliquent parfaitement pour cela. Première observation, c'est la quatrième ou cinquième fois dans le Conseil - c'est un constat et non un reproche - que nous avons des prorogations de conventions ou de contrats. C'est particulier. On signe en réalité une convention, on a une délégation, il y a un délai, les appels

d'offres sont calés dessus et puis on proroge ; on proroge la convention ici avec le club de prévention, on va proroger ici avec je-ne-sais-quoi... Regardez bien les choses, nous avons des règles qui sont en amont et en aval mais on a tendance à proroger. Vous me direz : d'accord et ? Je trouve cela bizarre, voire un peu inquiétant, non pas dans ce cas précis, mais je trouve que c'est une façon de dévoyer quelque part ce qui est signé initialement. Je ne suis même pas certain d'ailleurs que si cela continue comme cela, il n'y ait pas un moment où quelqu'un demanderait des clauses de garantie que le contrat est bien à terme.

Je serais par exemple sur un appel d'offres concurrent de celui qui a gagné, s'il y a une prolongation et que je comptais être à nouveau candidat, il y a peut-être matière à m'inquiéter, même si j'ai bien compris que l'appel d'offres avait lieu néanmoins. A ce sujet, j'ai posé la question au Président qui m'a répondu. Il y a matière à s'interroger parce qu'il savait qu'il fallait lancer l'appel plus tôt, je crois que c'est une faiblesse générale d'après ce que j'ai compris, mais cela dit faiblesse générale peut-être mais il y a matière à se poser la question. C'est le premier objet de ma remarque.

Le second objet de ma remarque : on est dans une logique consistant à avoir aujourd'hui un regroupement d'opérateurs et dans ce qui va devenir notre avenir, nous aurons un opérateur. Je voudrais que l'on soit très attentif au fait que le second mouvement que je perçois dans ce que je constate sur plusieurs sujets, c'est cette espèce de vocation à la concentration et à la création d'entités dans tous les domaines qui sont des entités très puissantes.

Je ne vais pas faire de procès d'intention en matière de transport, mais si je regarde ce qu'il s'est passé par exemple pour les bailleurs sociaux, je crois que c'est la loi ALUR qui avait demandé ces regroupements, et on termine aujourd'hui alors qu'on avait des bailleurs sociaux qui étaient des interlocuteurs locaux et parfaitement identifiés sur nos quartiers, on a des bailleurs sociaux avec 50, 60, 80 000 logements en gestion, ce qui rend les choses beaucoup plus difficiles.

Sans rentrer dans le cadre de la convention que je vais voter, d'abord parce qu'il n'y a pas que nous, il y a également Ile-de-France Mobilités, il y a des subventions à l'appui. Tout cela est important, mais il y a quand même peut-être un garde-fou à mettre du côté de la Communauté d'Agglomération pour que nous restions avec un seul opérateur, dans une logique qui est une logique de discussion, de négociation, *a fortiori* sur des sujets aussi complexes que ceux-là qu'en matière de transport. Il faut que l'on soit en mesure de garder la mainmise sur tout cela car la concentration qui s'ajoute à la prolongation des contrats et ainsi de suite... Attention à ce que le pouvoir politique n'en perde pas la main.

Mme RAGOT. - Je partage ce que dit Georges TRON au sens où finalement, dans ces dossiers, la difficulté tient à l'organisation de l'autorité organisatrice des transports spécifiques à la région Ile-de-France, ce qui est complètement différent en province. Il est beaucoup plus difficile en Ile-de-France de garder la mainmise politique face à Ile-de-France Mobilités dont le Conseil d'administration structurellement est très majoritairement parisien et petite couronne et je ne vous fais pas le dessin avec les projets du Grand Paris Express et on voit où sont allés la majorité des décisions et des financements. C'est évidemment beaucoup plus difficile pour nous. Pour autant, le fait d'avoir un Président d'Agglomération qui est en même temps Président de département et qui siège de droit, de fait, à Ile-de-France Mobilités est un élément très important et nous aide aussi dans l'avancement des dossiers.

Le fait est que face à Ile-de-France Mobilités, sur ce dossier, nous ne maîtrisons pas le calendrier. Ils ont pris du retard dans le calendrier de l'appel d'offres mais nous n'avons pas la main dessus.

C'est regrettable mais c'est une réalité qui s'impose à nous. Nous n'avons pas de droit de regard sur toute la procédure jusqu'à la désignation de l'opérateur, ensuite nous aurons un dialogue serré avec l'opérateur désigné par rapport aux orientations que nous souhaitons. Nous ferons un travail très fin, notamment pour ce qui va s'agir de la restructuration du territoire de l'ex-Val de Seine qui est celui qui a le plus besoin d'être restructuré.

Il est vrai que l'on va pouvoir peser mais dans une certaine limite que l'on peut regretter, où on pourrait souhaiter qu'elle soit beaucoup plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

M. TRON.- Je retiens le fait qu'il y a un problème qui va finir par se poser un jour, ce n'est pas moi qui le susciterai, ce n'est pas moi qui l'initierai, par rapport à ces conventions de prolongation de contrats de cette nature, quels qu'ils soient. C'est un aspect purement juridique me direz-vous, mais si nous ne sommes pas en mesure de pouvoir contrôler, comme vous l'avez très clairement indiqué, toute la partie qui est en amont, ce qui est géré par Ile-de-France Mobilités, cela passera peut-être une première fois devant le tribunal Administratif et devant le Conseil, mais je suis certain qu'un jour où l'autre vous allez avoir un bon juriste qui va défendre le coup et qui va dire que, pour parler clair, ce sera dit de façon plus élégante que ce que je vais faire : débrouillez-vous pour faire le travail. On ne peut pas se contenter *ad vitam aeternam* d'avoir des explications sur la désorganisation du dispositif. C'est particulier. Une fois que j'ai dit cela, cela n'empêche en aucun cas de bien entendre ce que vous avez dit par ailleurs et donc de voter la délibération.

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

XVI. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE FINANCEMENT DU PASS'LOCAL – CAVYVS/COMUTITRES SUR LA PERIODE DE 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2023

Mme RAGOT.- C'est la convention qui nous lie à un opérateur économique qui est Comutitres et qui s'occupe de la gestion de notre dispositif du Pass'local, qui est la gratuité pour l'ensemble des transports de notre territoire, hormis les lignes expresses au nombre de trois sur notre territoire, pour tous les habitants âgés d'au moins 65 ans.

Un coupon est mis à la disposition des habitants concernés, délivrés par les CCAS. Ensuite, l'opérateur enregistre les trajets que font les usagers et nous sommes facturés par rapport à ce nombre de trajets. Vous avez donc dans la présentation le coût que supporte notre Agglomération pour cette prestation qui est à un peu plus de 200 000 €, sachant que ce coût comprend une grande partie qui tient aux trajets eux-mêmes et une autre qui tient aux frais de gestion du dispositif.

M. SELLAMI.- Le dispositif Pass'local accordant la gratuité du transport en bus aux plus de 65 ans est un bon dispositif auquel nous nous associons volontiers. Nous sommes d'ailleurs favorables, comme nous l'avons déjà exprimé lors d'un précédent Conseil, à une extension de cette gratuité qui est déjà mise en place dans plusieurs agglomérations de France (dont Dunkerque, Rouen, Niort...).

La gratuité des transports en commun n'est pas une utopie, c'est un choix politique. Et quand il y a un choix, on peut trouver des solutions techniques. Concernant le sujet qui nous intéresse, celui de la gratuité des transports pour les plus de 65 ans, là encore il s'agit d'un choix politique, choix

qui a été fait à un moment par cette assemblée et qu'on nous demande de renouveler. Mais c'est un choix politique qui semble plutôt daté. Il date de la période où les seniors n'avaient quasiment pas ou peu de revenus, en tout cas des difficultés de revenus majeures. Or on sait désormais (voir par exemple les études de l'Observatoire des Inégalités, basées sur des études de données INSEE sur les inégalités entre générations) que ce n'est plus désormais parmi les seniors que se trouvent les plus fortes proportions de personnes en dessous du seuil de pauvreté : ainsi, le taux de pauvreté n'était en 2015 « que » de 3 % en moyenne parmi les plus de 60 ans mais il était à la même époque de près de 12 % parmi les 10-30 ans. Choisir d'attribuer la gratuité uniquement sur critère d'âges et sans prendre en compte de critères de revenus, ce n'est pas un choix d'équité ni de justice sociale. Or c'est bien à cela que devraient être employés les fonds publics.

Par ailleurs, le sujet de la tarification des billets à l'unité (2 € par trajet à l'unité dans les bus), très défavorable par rapport aux abonnements, est un vrai frein pour les voyageurs occasionnels à faibles revenus.

Nous allons bien évidemment nous associer à ce vote, nous partageons la gratuité pour les plus de 65 ans, mais nous demandons que cette assemblée ouvre un chantier au sein de la Communauté d'Agglomération, auquel nous sommes prêts à participer, pour analyser la politique tarifaire actuelle et évaluer la mise en place d'une tarification sociale, qui, sans aller jusqu'à la gratuité immédiate pour tous, permette de mieux cibler l'usage des fonds publics. Nous souhaiterions que ce chantier aboutisse au plus tard dans un an et cela pourrait être un excellent sujet de travail, par exemple, pour notre nouveau CESE.

Je vous remercie.

M. TRON.- J'interviens simplement pour vous dire que, en toute cordialité, je suis cette fois-ci en total désaccord avec M. SELLAMI et je trouve que c'est un débat passionnant par ailleurs. Je voudrais quand même insister sur le fait, après la présentation du rapport par le vice-président tout à l'heure, que si l'on arrive dans une conjoncture dans laquelle nous avons à peu près l'exonération de la fiscalité, notamment de la fiscalité taxe d'habitation, et donc pas de foncier bâti non plus payé, pour environ la moitié, soit un contribuable sur deux, et que l'on arrive à avoir des services publics, notamment des services publics de proximité totalement gratuits, il y aura à un moment ou un autre une problématique à gérer qui est : « qui paie ? ».

Je fais partie de ceux, c'est pour cela que je dis que c'est un débat passionnant et à votre disposition pour l'avoir quand vous voulez, qui considèrent que cette chimère, qui n'est pas la vôtre, consistant à penser que lorsqu'il y a quelque chose qui coûte de l'argent, personne ne paie, cela n'existe pas.

Au final, quand on pousse le raisonnement très loin, on s'aperçoit qu'il y a toujours quelqu'un qui paie. La question est de savoir : qui finit par payer ? A partir du moment où on est dans une logique où vous expliquez, ce que j'écoute avec beaucoup de soin, que vous votez la délibération parce que vous êtes pour la gratuité pour les plus de 65 ans, tout en nous expliquant qu'il faudrait que d'autres disposent de cette gratuité et voire avoir une gratuité pour tout le monde, cela devient contradictoire. La vraie question *in fine* est de connaître la répartition en réalité des coûts des services et des coûts pour la collectivité. On peut le faire par tranche d'âges, je n'y suis pas très favorable, mais on peut la faire catégorie par catégorie.

Il y a un moment où le cercle se retourne. Je ne prends pas la défense des personnes âgées mais je vous donne un seul exemple qui va vous frapper : regardez par exemple ce qui est aujourd'hui préconisé pour la prise en charge de la dépendance. On s'aperçoit qu'il y a un rapport fait par un

inspecteur des finances, dont j'ai oublié le nom mais ce n'est pas très important, qui explique que l'on peut arriver à avoir quasiment sur les retraités un dispositif qui consisterait à diminuer, dans l'impôt sur le revenu, l'abattement pratiqué et pour cela, on augmenterait la valeur de leur revenu par le montant du loyer qu'ils paieraient s'ils n'étaient pas propriétaires. On finit par se retrouver dans une logique où, sur le plan fiscal, cela devient extrêmement centré sur une petite catégorie de la population. A tort ou à raison, je fais partie de ceux qui pensent exactement l'inverse.

M. le PRÉSIDENT.- Pour clore le débat, je voudrais faire deux remarques, une dimension régionale et nationale et une dimension plus locale, sur la question de la tarification que vous posez et comme cela vient d'être indiqué, il y a un service, il y a un coût et la question est de savoir qui paie le service. Je suis de ceux qui constatent qu'en France, et en Ile-de-France particulièrement, la part restant à la charge de l'usager est assez faible, inférieure à 30 % en Ile-de-France, le reste étant pris en charge par les collectivités et surtout par les entreprises au travers du versement transport.

Par conséquent, la gratuité qui coûterait 3,8 Mds€ à l'échelle de l'Ile-de-France, il faut voir qui la prend en charge car je ne pense pas que les collectivités puissent le faire, ni que les entreprises puissent l'assumer et ce n'est même pas forcément souhaitable. C'est la deuxième remarque que je voulais faire au niveau national, c'est que lorsqu'il y a gratuité, il y a certains réseaux de transports qui ont effectivement mis en œuvre la gratuité, on se rend compte que le bénéfice n'est pas tant un déport de la voiture vers les transports en commun, mais un déport des mobilités actives vers les transports en commun. Lorsqu'il y a gratuité, il y a moins de piétons et moins de cyclistes. Je pense qu'il faut prendre avec quelques pincettes les propositions et encore une fois le débat est très intéressant, mais il faut regarder les choses de façon un peu plus précise sur ce sujet.

La remarque locale, par rapport au choix qui a été fait sur le territoire de Pass pour les personnes âgées, je récusé votre idée d'une tarification sociale qui, dans mon esprit, est plus du ressort d'un département. Les départements mènent des politiques de tarification sociale sur les transports et il y a en Essonne 20 000 personnes qui bénéficient d'une tarification sociale avec la carte Améthyste en fonction du niveau de revenus. J'estime qu'une agglomération doit plus s'occuper de l'accès à la mobilité plus que de la question sociale et quand je dis l'accès, c'est la capacité ou non de se mouvoir et donc, au-delà des personnes âgées et de leur incapacité pour des raisons physiques à continuer à utiliser un véhicule, la question est plus pertinente sur les jeunes qui ne peuvent pas avoir de permis ou sur les personnes handicapées qui, au-delà du service PAM, ont parfois d'autres besoins de mobilité. Ce sont des questions qui sont compliquées, qui méritent d'être débattues, mais je les trouve plus pertinentes à l'échelle de notre territoire que la question de la tarification sociale.

Si Valérie en est d'accord, cela mériterait qu'il puisse y avoir un débat un jour en commission. Sur ces sujets.

M. SELLAMI.- Je ne vais pas relancer le débat, mais nous ne préconisons pas une gratuité totale immédiate pour tous, comme cela a été évoqué, mais bien pour certaines catégories ou certaines tranches d'âges.

Je note que l'idée du chantier tarifaire n'est pas retenue ; c'est bien ce que j'ai compris ? Je note que l'idée d'ouvrir un chantier sur la tarification sociale des transports en commun, qui pourrait être concomitante à notre...

M. le PRÉSIDENT.- Je n'ai pas l'agenda pour l'instant. Je ne suis pas opposé au fait qu'il puisse y avoir des débats. Les débats qui ont eu lieu antérieurement visaient à homogénéiser les pratiques et les politiques sur le territoire. Le Pass'local était réservé auparavant aux habitants de Montgeron, Draveil et de Vigneux-sur-Seine mais depuis un an, il est ouvert aux habitants du Val d'Yerres et englobe des politiques mises en œuvre notamment à Yerres et à Brunoy, si ma mémoire est bonne. Après, c'était une première étape, il n'y a pas de nouvelle étape prévue à l'agenda mais je parie toujours sur l'intelligence collective et si nous avons la capacité de progresser sur le sujet, je n'y suis pas fermé.

Sans rallonger les débats, n'oubliez pas que l'Ile-de-France c'est 20 % de la population mais c'est plus de 50 % de l'utilisation des transports publics. Ce qui est vrai à Niort ou à Boulogne n'est pas forcément vrai en Ile-de-France pour cette raison.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

XVII. CONVENTION AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT SUD PARISIEN DANS LE CADRE DU SARE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN POINT INFO ENERGIE ET DE PRESTATIONS DE CONSEIL

Mme CARILLON.- Par cette délibération, nous vous proposons d'autoriser le Président à signer une convention avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC), en vue de créer un point d'Information Energie et de prestation de conseil. Informer et sensibiliser, conseiller et accompagner, telles seront les missions sur les sujets de l'utilisation rationnelle de l'énergie, la promotion et le développement des énergies renouvelables, l'écoconstruction et les matériaux bio-sourcés.

Ce point d'information concernera les copropriétaires, les syndicats, les particuliers et pourra également bénéficier de conférences. Ce programme s'inscrit dans le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) et bénéficie en ce sens du financement de l'Ademe et du département de l'Essonne.

Nous proposons de consacrer à ce programme 35 000 € sur l'année 2021 et pour une première année, un premier début et voire plus si cette originalité reçoit l'approbation des habitants et s'il y a une bonne fréquentation, nous pourrions augmenter. Le lieu se situera à la Maison de l'Agglomération à Montgeron, mais sera également délocalisé en fonction des demandes des différentes villes, c'est-à-dire s'il y a énormément d'habitants d'une autre commune, on pourra parfaitement délocaliser ces Points Conseil.

M. SELLAMI.- Enfin un accompagnement à la rénovation énergétique sur notre territoire. Il n'y a pas d'ironie dans ce terme mais il était temps que notre Agglomération s'empare enfin de ce sujet. Je rappelle que ce sujet est particulièrement vif dans notre territoire où les deux tiers, 67 %, j'ai trouvé le chiffre dans le rapport du PCAET, dans lequel on trouve plein de choses très intéressantes, du parc immobilier de l'Agglomération a été construit entre 1945 et 1990, en pleine période où les matériaux et techniques employés étaient particulièrement désastreux pour les performances énergétiques. Nous sommes donc un territoire-passoire énergétique !

Nous nous félicitons (je ne sais pas comment il faut dire) de cette antenne délocalisée de l'ALEC Ile-de-France ou de cette permanence occasionnelle de l'ALEC Evry, sur notre territoire. Je ne sais pas exactement comment il faut dire car, y compris pendant les travaux en commission, je n'ai pas bien compris quelles seront les formes de la présence sur le territoire car ce point est important, quels seront les horaires de présence sur le territoire, le type de support téléphonique qui sera mis en œuvre. Est-ce que ce sera disponible, y compris le samedi, la journée où les actifs sont le plus disponibles pour programmer des travaux ?

J'ai bien compris que le volume d'activité demandé à cette antenne serait éventuellement progressif en fonction des résultats et là, on va pouvoir le mesurer, ce qui est très bien, mais ce sujet est important car s'agissant d'une antenne délocalisée, d'une antenne qui est déjà installée à Evry, le risque est, si on n'y prend pas suffisamment garde, que naturellement cette antenne reste beaucoup plus souvent dans ses bureaux d'Evry que sur notre territoire. Cette disponibilité est un point important.

Dernier point, le budget mobilisé, et j'ai bien compris qu'il serait progressif, reste très modeste ; nous avons fait le calcul, c'est 20 centimes par habitant pour l'instant, alors que l'enjeu est colossal. Je rappelle qu'il reste 9 ans (2030) pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40 %.

Les émissions de gaz à effet de serre du résidentiel représentent un tiers de nos émissions. Nos moyens ne nous semblent pas encore au rendez-vous, d'autant plus que c'est maintenant qu'il faut mettre les moyens maximums si on veut avoir des résultats d'ici 2030.

Pour l'instant, nous ne voyons pas exactement quelles seront les modalités de la présence de ce point sur l'Agglomération. Je vous remercie.

Mme CARILLON.- J'ai l'impression qu'on avait longuement répondu à la question en commission. Nous n'avons pas les horaires, puisqu'il faut signer la convention pour mettre en place. Nous vous avons rassurés sur le fait qu'il était possible de le faire le samedi ; je le répète à nouveau.

Vous me posez la question de comment cela se passe, on vous a précisé que ce n'était pas Evry mais à Montgeron, sur les communes du Val d'Yerres Val de Seine, que la prise de rendez-vous se faisait par téléphone mais que cela pouvait être en présentiel sur le site de Montgeron ou ailleurs sur le site des différentes villes. S'il y a par exemple trois ou quatre personnes de Draveil, on le fera à Draveil plutôt qu'à Montgeron. On s'adaptera en fonction des prises de rendez-vous qui seront faites tout au long de la semaine précédente ou les quinze jours précédents, y compris les conférences pourront être délocalisées si besoin.

Est-ce clair cette fois ?

M. SELLAMI.- Oui, c'est plus clair et, effectivement, un certain nombre de réponses n'étaient pas encore disponibles lors de la commission. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci de votre regard et il est vrai que vous rappeliez le projet de territoire, l'excellence environnementale fait partie des sujets sur lesquels nous avançons.

M. DAMIATI.- Je voudrais rajouter quelques propos au débat. M. SELLAMI disait qu'il ne souhaitait pas être cynique et je le crois parfaitement dans ses propos et il rappelait les objectifs qui étaient ambitieux. Je constate que pour parvenir à ces objectifs, il va falloir faire de réels efforts et notamment changer de paradigme. J'ai aussi simplement envie de dire qu'il va bien

falloir commencer par quelque chose et cette délibération qui nous est proposée ce soir est un début pour enclencher cette vraie volonté et croyez en notre sincérité.

Pour conclure mes propos, je citerai Lao Tseu qui disait que « *même le plus grand des voyages commence par un premier pas* ». Nous sommes ici dans ces premiers pas.

Mme CARILLON.- Je tiens à dire que ce ne sont même pas des premiers pas vu ce qui a été fait lors du premier mandat en termes de développement durable, notamment le lancement du PCAET, tout ce qu'on a fait sur la fosse Montalbot, toutes les études lancées sur la fosse Montalbot et l'ENS qui va en résulter, l'automate de tri qui va être posé sur la forêt, l'éco-pâturage qui a été développé sur toute l'Agglomération, les véhicules électriques mis en place, etc. Ce n'est même pas un premier pas, c'est vraiment dans la continuité.

Vous imaginez bien qu'on ne met pas le développement durable en route et en marche sur un territoire en claquant des doigts, cela prend forcément du temps et de l'énergie ; cela ne se décrète pas. Ce sont des actions qui sont mises au bout les unes des autres et le territoire n'a pas à rougir des actions qui ont été faites ces dernières années.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

XVIII. RAPPORT D'ACTIVITE 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Mme COTTE.- Le rapport des deux délégataires, Veolia pour Draveil et Suez pour les autres communes, a fait l'objet de débats que je peux qualifier de nourris ou riches en commission consultative des services publics locaux. Ils vous sont joints à la présente délibération. Je ne sais pas s'il est utile de détailler l'ensemble des chiffres cités ici, qui peuvent paraître peut-être - excusez-moi ce mauvais jeu de mots - arides à énoncer.

Préférentiellement, y a-t-il des questions sur ce rapport ou peut-on passer à un compte rendu de notre collègue, M. CARRÈRE, qui a assisté à une réunion intéressante également de son côté ?

M. le PRÉSIDENT.- J'imaginai bien que Christophe CARRÈRE allait intervenir sur le sujet.

Mme COTTE.- Il est dans son rôle de censeur de l'eau pour lequel il est allé, pour le compte de la collectivité...

M. le PRÉSIDENT.- Dans le cadre de notre grande mansuétude, nous avons considéré que nous pouvions envoyer à Suez un pitbull en la personne de Christophe CARRÈRE comme censeur de l'eau et à l'unanimité des maires.

M. CARRÈRE.- Quelques mots, peut-être pas pour commenter ou refaire la Commission consultative des services publics locaux mais pour aviser les collègues du Conseil Communautaire de cette problématique très sensible qui va nous occuper de façon intense, puisque c'est un sujet majeur pour le mandat en cours.

En préambule, je voudrais dire, pour ceux qui ne le savent pas ou qui n'ont pas été attentifs à l'actualité, que depuis le 7 décembre 2020, on peut acheter de l'eau sur les marchés financiers. 496 dollars de mise à pied par pied d'acre, c'est environ 1 233 m³ environ et en une journée sur le marché financier de Chicago, cela a pris 2,42 % clôturant à 508 euros sur les contrats futurs de

l'eau. Je pense que c'est un élément révélateur de ce que va être cette denrée dans les prochaines années et qui doit nous inciter à la plus grande réflexion.

Je ne reviens pas sur le détail des rapports qui nous ont été présentés, je rappelle qu'ici les rapports traitent de la distribution de l'eau uniquement, ce qui fait que cela n'a pas de rapport avec l'activité de censeur que vous m'aviez confiée à Eau du Sud Parisien puisqu'il s'agit ici de parler de la question de la production d'eau potable. Ceci étant, les tarifs sont liés.

Je voudrais quand même remercier Christine COTTE parce que nous avons eu des échanges constructifs sur la question de l'eau et j'ai pu mesurer tout son investissement sur ce sujet et je pense que c'est une très bonne chose.

Quelques éléments sur lesquels je voulais attirer l'attention des collègues. D'abord en premier lieu, on note une augmentation du taux de rendement sur le réseau de Draveil, on était 80 % et on est passé à 92,4. C'est un élément très intéressant, même si cela mériterait peut-être d'être affiné compte tenu du fait qu'il y a eu probablement des comptages qui ont pu se faire qui ne pouvaient pas se faire auparavant. C'est quand même à surveiller.

Notez que sur la question du taux de renouvellement sur Draveil, on est à 0,46 % ce qui veut dire que pour renouveler l'intégralité du réseau, il faut compter 200 ans et vous vous doutez bien que les matériaux utilisés n'ont pas cette durée de vie. C'est une sensibilité à surveiller.

Sur le reste du territoire, des taux de rendement satisfaisants proches de ce qui se produisait les années précédentes. A noter également une amélioration sur Vigneux-sur-Seine qui était un des taux de rendement les plus faibles sur le territoire. C'est aussi une action à mettre en avant.

Une attention que je voulais porter sur la question de la mise en place de la télé-relève sur Epinay-sous-Sénart et sur Vigneux-sur-Seine, et une attention spécifique sur Vigneux-sur-Seine parce qu'il y a des dysfonctionnements à hauteur de 16 % de la télé-relève qui ne fonctionne pas correctement, à comparer avec Epinay-sous-Sénart où on a un taux de 6,5 %, ce qui veut dire qu'il y a peut-être une problématique sur des questions plutôt de transmission et pas forcément d'installation.

Je voudrais ensuite alerter les collègues sur la question des goutteurs d'eau qui est un élément important sur notre territoire. Il a été convenu en commission consultative des services publics locaux avec les opérateurs qu'il serait peut-être intéressant que les communes fassent une communication importante en direction de la population pour recruter des goutteurs d'eau. Je m'en fais ici le relais avec insistance puisque, à titre comparatif, un goutteur d'eau à Brunoy fait en moyenne 333 tests dans l'année alors qu'à Vigneux-sur-Seine, il n'en fait que 27. Il y a quand même une différence assez énorme. Il faudrait peut-être arriver à trouver quelques habitants de nos territoires pour s'investir dans cette mission gratuite mais ô combien importante.

Sur la question du coût, qui est un sujet que je considère sensible, l'objectif sur le territoire serait que chacun puisse harmoniser son tarif de l'eau. Je pense que cela fait partie des choses sur lesquelles nous allons travailler durant ce mandat puisque, aujourd'hui, on est à un coût entre 1,78 sur Epinay-sous-Sénart et 2,25 à Brunoy et 2,26 sur Draveil avec une moyenne sur l'Agglomération de 2,04 euros au 1^{er} janvier 2019 et une augmentation moyenne de 1,47 % puisque c'est 2,07 en moyenne sur le territoire de l'Agglomération. Je rappelle que c'est le tarif à la pompe qui n'inclut donc pas les cotisations. Les perceptions supplémentaires ne seront pas incluses dans ce tarif, c'est le tarif qui est facturé.

Autres points de vigilance sur lesquels je voulais attirer l'attention, puisque cela a été abordé dans la Commission consultative des services publics locaux, ce sont les questions de facturation. Il y a eu des facturations plutôt satisfaisantes en termes de recouvrement sur 2019. Cependant, sur 2020, cela a été constaté par les opérateurs, compte tenu à la fois de la crise sanitaire et de cette situation qui entraîne une dégradation d'un certain nombre d'équilibres financiers dans les ménages, il y a beaucoup d'impayés, en tout cas de plus en plus de retard dans le paiement de l'eau. Je voudrais attirer l'attention, mais je sais que vous en êtes tous conscients, que cela peut être un engrenage à avoir des difficultés et entraîner des difficultés sur d'autres services. Il faut donc avoir une vigilance particulière sur ce sujet.

J'ai également attiré l'attention des opérateurs sur la question du règlement général de protection des données mis en place en 2018 pour que l'on puisse nous apporter l'assurance que les fichiers de clients en leur possession ne sont pas utilisés à des fins commerciales ou revendues par eux-mêmes. Nous n'avons pas vraiment été rassurés sur l'utilisation de ces données. C'est peut-être un point de vigilance à avoir également.

Un point sur la question de la connaissance du réseau : il reste encore sur notre territoire des parties de réseaux qui ne sont pas vraiment connus ou en tout cas identifiés par les opérateurs, en particulier sur Crosne, sur Yerres et sur Vigneux-sur-Seine. Même si ce ne sont pas des zones très importantes, il faut quand même avoir une vigilance spécifique sur ces sujets.

J'en arrive maintenant à la question de mon rôle de censeur à Eau du Sud Parisien, si vous le permettez, puisque j'ai eu une première réunion du Conseil d'administration la semaine dernière au cours de laquelle certains points relativement importants ont été abordés, en particulier celui de la gouvernance. En effet, des questions d'élargissement du nombre de censeurs et de la gouvernance du Conseil d'administration d'Eau du Sud Parisien ont été abordées. Il faudra que l'on fasse un point, parce que je ne voudrais pas porter un point de vue personnel mais bien porter le point de vue de la collectivité sur ce sujet. Dans ce cadre, je souhaiterais que l'on puisse me donner un mandat bien clair et précis parce qu'il n'est pas question que je le porte seul, il faut qu'il soit partagé et discuté au sein du Conseil Communautaire.

Je voudrais préciser que sur la question de l'eau, cela m'a permis d'apprendre lors de ce Conseil d'administration qu'Eau du Sud Parisien, qui produit l'eau potable et qui ensuite la vend à nos opérateurs, qui nous la distribuent, travaille actuellement à supprimer le sulfite d'aluminium qui est un produit sur lequel il y a un certain nombre de doutes en termes de santé publique, en particulier sur ses conséquences sur une éventuelle accentuation du développement de la maladie d'Alzheimer ou de démence précoce. Il y a des doutes, je ne dis pas que cela met en cause.

C'est un sujet que je porte depuis quelques années au sein du Conseil Communautaire et dans d'autres instances. Il y a une démarche de suppression de ces sulfites d'aluminium au profit des chlorures ferriques qui, *a priori*, sont moins dangereux, avec une perspective sur l'usine de Vigneux-sur-Seine où, en 2022, il n'y aurait plus d'utilisation des sulfites d'aluminium. Sur Morsang, cela va être un peu plus long puisque ce sera seulement en 2026, compte tenu des obligations d'arrêter régulièrement l'usine de production pour pouvoir se mettre en conformité, mais c'est un élément important.

J'en profite pour rappeler à l'ensemble de mes collègues du Conseil Communautaire d'où vient l'eau que nous consommons dans notre robinet : 55 % sont produits par l'usine de Morsang, 15 % par Vigneux-sur-Seine et les 30 % restants sont issus des forages et donc des différentes nappes qui entourent notre territoire.

Je voulais également vous rassurer sur la question de la sécurité des usines et donc de la production : aucune contamination dans le cadre du covid-19 n'a été relevée jusqu'à présent. Un important travail de sanctuarisation des usines a été fait en collaboration avec les délégataires, dans le cadre de la loi de programmation militaire, en vue de maîtriser les risques environnementaux et industriels. Ce sont des éléments importants, rassurants et qu'il faut surveiller, mais il est important de savoir que les délégataires sont mobilisés sur ces sujets.

Ma conclusion porte sur l'avenir. Il me semble important de réfléchir à créer très rapidement un groupe de travail avec un ou deux élus du Conseil Communautaire pour prendre à bras le corps ce sujet, à la fois en avoir une meilleure maîtrise, peut-être également ensuite le porter à connaissance des élus de chaque commune, parce qu'il y a différents modes de gestion qui peuvent s'ouvrir à nous, compte tenu du fait également qu'il y a d'autres réflexions, mais vous pourrez peut-être nous en parler, Monsieur le Président, sur la propriété des usines de production.

Il y a un certain nombre de sujets d'ampleur, me semble-t-il, qui doivent absolument être pris en compte par l'ensemble des élus communautaires.

Il convient également de regarder comment on peut, dans ce cadre, engager les citoyens sur les choix et la gestion, puisqu'il y a quand même un certain nombre de formes qui peuvent se présenter à nous : la régie, les syndicats mixtes, les SEM, etc. Je pense qu'il est essentiel, primordial et crucial que l'ensemble des élus communautaires s'investissent pour bien comprendre les mécanismes de production de l'eau potable. Pour nous, c'est simple, on ouvre le robinet, on a de l'eau qui coule mais derrière, il y a toute une chaîne de production mais aussi tout un business et je pense qu'il est essentiel que l'on s'en saisisse avec la plus grande importance.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Nous savions que Christophe CARRÈRE était passionné et je crois qu'il l'a montré à l'ensemble de l'assemblée. C'est vrai que c'est un sujet important. Vous ne seriez pas bêtement dans l'opposition, vous auriez pu travailler davantage sur le sujet.

M. CARRÈRE.- Bêtement ? Je ne suis pas dans l'opposition mais dans la minorité.

M. le PRÉSIDENT.- Je sais le travail que vous réalisez et sans rebondir sur les propos, il est vrai que le sujet de l'eau va être important à traiter dans les années qui viennent, compte tenu de la fin des concessions pour l'essentiel en 2023.

Compte tenu de la convergence des discussions avec d'autres territoires, cela mériterait sans doute que l'on vous fasse rapidement - je ne sais pas dans quelle commission, je ne sais pas combien de fois vous allez vous réunir - un point sur les échanges qu'il peut y avoir et les enjeux que cela peut représenter pour notre territoire, la question de la maîtrise de l'outil de production. Je pense que ce sont des sujets qui méritent des débats, qui ont pu commencer à avoir lieu au sein de réunions entre les maires, mais qui sont encore devant nous.

Mme COTTE.- Je remercie M. CARRÈRE pour toutes ces précisions. Je le remercie également pour les échanges que nous avons eus récemment et, bien sûr, je trouve très intéressant et utile de l'associer, de l'informer des démarches en cours concernant la maîtrise des usines de production d'eau.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte sur le rapport d'activité 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

M. COLAS.- On reste dans l'eau, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT.- Mais elle est moins propre.

M. COLAS.- Elle a vocation à être propre, celle de nos rivières, parce que le SyAGE ne fait pas que traiter de l'assainissement, mais vous me permettez d'aborder les compétences exercées par ce Syndicat sur notre territoire, c'est-à-dire l'assainissement des eaux usées, financé par la redevance d'assainissement qui fait partie du prix de l'eau facturé *in fine* à l'usager qu'évoquait tout à l'heure Christophe CARRÈRE. Il assure également la gestion des eaux pluviales, la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et la GEMAPI en notre nom, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Puisqu'il s'agit d'examiner ce soir le rapport d'activité de l'année 2019, je peux vous dire que le SyAGE a déployé ses moyens et son énergie principalement pour assurer la prise de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier dernier sur l'ensemble du bassin versant de l'Yerres. Au titre de l'exercice de sa compétence assainissement et eaux pluviales, il a réalisé sur notre territoire plus de 6 M€ d'investissements et réalisé des opérations d'entretien à hauteur de 750 000 €. Le SyAGE est devenu compétent pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de notre rivière et de ses affluents et c'est à ce titre qu'il aspire - j'en profite pour présenter la seconde délibération - à devenir un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).

M. SELLAMI.- Deux points que je voulais citer sur ce rapport très intéressant du SyAGE.

Premier point, en lien avec la charte que nous aborderons plus tard, dans les analyses menées par le SyAGE sur la qualité des eaux de l'Yerres, je n'ai pas trouvé trace de mesure, jusqu'à présent, des pollutions par microparticules plastiques. Cela peut être un axe de mesure de la qualité des eaux à venir.

Le deuxième point porte sur le magazine du SyAGE, si Monsieur le Président me permet de faire un mini-sondage : qui parmi vous connaît le magazine du SyAGE qui s'appelle *L'eau* ?

(Des mains se lèvent dans l'assistance.)

C'est un magazine dont je voulais féliciter la qualité. C'est un très bon magazine, très bien fait, avec un contenu éditorial intéressant. Ce dernier numéro est centré sur la biodiversité, sur la mesure de qualité de l'eau de l'Yerres et qui comporte une interview de l'un des membres de la convention citoyenne.

Concernant la diffusion de ce magazine, je ne sais pas quelle en est exactement la diffusion, mais je pense que c'est assez erratique et que cela pourrait devenir un très bon levier pédagogique à l'attention de nos populations pour agir sur la qualité de l'eau, que ce soit sous cette forme de magazine ou de mutualisation du contenu de ce magazine avec d'autres supports. Il ne s'agit pas ici de multiplier les supports. Il va s'agir d'agir sur les pratiques de nos populations. Je vous remercie.

M. COLAS.- Sur les microparticules plastiques, je vais avoir besoin de me renseigner. En revanche, il est certain que les normes vont se durcir s'agissant de la présence de micros-polluants dans le milieu naturel, que ce soit dans les rivières ou en sortie d'usine de traitement ; le spectre des analyses est appelé de toute façon à s'enrichir.

Pour ce qui concerne le magazine, je suis d'accord avec vous, il est bien fait mais, aujourd'hui, le SyAGE est compétent sur un territoire de 470 000 habitants.

M. SELLAMI.- Il est tiré à 27 000 exemplaires.

M. COLAS.- Il est tiré à 35 000 exemplaires et distribué dans les gares et les mairies. Autant la ligne éditoriale peut être satisfaisante à ceci près qu'elle parle de tout sauf de la façon dont le SyAGE, ses services, ses élus dépensent l'argent du contribuable, ce qui me paraît être un sujet. On est élu pour rendre des comptes.

Je partage l'ambition pédagogique du contenu mais il ne faut pas oublier que nous sommes élus et que nous avons un service à rendre aux usagers et que, de temps en temps, c'est bien d'en parler. On a sans doute, par des mutualisations plus qu'à la création de nouveaux supports élargis à l'ensemble du territoire, des pistes pour à la fois tenir cette ligne éditoriale qui se veut pédagogique et parler des enjeux du temps long et dans le même temps, j'y tiens beaucoup, rappeler ce qu'est l'action du Syndicat dans le service à ses usagers, que ce soient les collectivités adhérentes ou nos concitoyennes et nos concitoyens.

M. le PRÉSIDENT.- Nous pouvons donner acte que le rapport d'activité 2019 du SyAGE a été présenté et soumettre à votre approbation la délibération suivante concernant la transformation du SyAGE en EPAGE qui a été présentée en même temps.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte sur le rapport d'activité 2019 du SyAGE.

XX. AVIS SUR LA TRANSFORMATION DU SYAGE EN EPAGE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte sur la transformation du SyAGE en EPAGE.

XXI. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE – EXERCICE 2019

Mme CARILLON.- Le rapport annuel concerne la pré-collecte, la collecte et le traitement des déchets. Nous avons pour la pré-collecte un montant pour les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine, gérées par le SIREDOM, de 40 875 €. Pour les communes gérées par le SIVOM, un montant de 1,5 M€.

Pour la collecte, nous avons les montants pour Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine de 4 434 000 € et 7 800 000 € pour le SIVOM.

Sur les traitements, vous retrouvez 4 767 000 € pour 2019 pour le SIREDOM et pour le SIVOM, 9 600 000 €, en sachant que nous avons environ le double d'habitants sur le SIVOM que sur le SIREDOM.

Ces chiffres sont difficilement comparables d'un Syndicat à un autre, puisqu'ils sont sur des périmètres différents, des populations différentes et des périmètres de gestion avec une gestion complètement différente. Ils sont plutôt à analyser d'une année sur l'autre plutôt que d'un Syndicat à un autre.

M. SELLAMI.- On nous demande de donner acte du rapport annuel de nos deux opérateurs de déchets. Les deux rapports ne sont pas exprimés de la même manière ni sur le même périmètre, ils ne sont donc pas directement comparables mais, en revanche, ce qu'il n'est pas difficile de comparer dans les rapports et qui crève les yeux, c'est que nous produisons beaucoup plus de déchets que les autres franciliens.

Je prends les chiffres qui sont lisibles à la fois pour l'un dans le rapport du SIVOM (page 12) et pour l'autre dans le PCAET, nous produisons sur le territoire du Val d'Yerres 541 kilos par habitant, une demi tonne, 19 % de plus que la moyenne en Ile-de-France. Sur le territoire SIREDOM, 557 kilos par habitant, soit 22 % de plus que la moyenne en Ile-de-France. C'est très lisible.

Or qu'est-ce qu'on trouve ? J'ai cherché, j'ai lu à charge évidemment, dans ces rapports d'activité, j'ai cherché ce qui concerne la prévention et en fait de prévention, et c'est vrai des rapports d'activité comme c'est vrai des prises de parole des opérateurs en général, ces opérateurs, de par leur modèle économique, ne parlent pas de prévention, ils parlent de tri parce que leur modèle économique est basé là-dessus. Ce qui leur importe c'est que l'on trie bien pour que les volumes soient importants. La baisse des volumes ne fait pas partie de leur modèle économique ni de leur priorité.

La réduction des déchets est un vrai sujet et c'est un sujet qui rejoint y compris, je ne reviens pas sur ce qu'on disait tout à l'heure, sur les aspects budgétaires et l'enjeu qu'il y a pour notre Agglomération.

Je voudrais simplement citer, s'il me le permet, M. DAMIATI citant Lao Tseu : « Il faut commencer par un premier pas ». Quels premiers pas fait-on ? Quels premiers pas on décide pour réduire les déchets et passer sous la demi tonne par habitant sur notre Agglomération ?

Nous proposons dans la tribune que nous avons publiée dans le magazine de l'Agglomération un levier, qui est *le* levier, le seul levier qui ait fonctionné par tous ceux dans les agglomérations du territoire qui l'ont mis en œuvre. Ce levier c'est la tarification incitative. Voilà un premier pas que nous pourrions commencer à travailler, au moins commencer à travailler, parce que cela va être complexe et demander du temps. Commençons à le travailler. Si ce n'est pas possible parce que c'est trop complexe, commençons par exemple par ne plus acheter de bouteilles en plastique jetables pour nos Conseils communautaires, comme il y en a sur toutes les tables, ce serait un premier geste. C'est du plastique qui finit partout. Commençons par un premier geste, commençons par un premier pas. Je vous remercie.

Mme CARILLON.- Il fallait d'abord faire attention, parce que les tonnages ne sont pas forcément toujours exacts d'un territoire à un autre. Tout cela est donc à modérer. Ensuite, cela dépend également de la densité de population que nous avons : si ce sont des populations qui sont par exemple avec des maisons pavillonnaires, si ce sont des habitants qui vivent en immeuble, ce n'est pas la même chose non plus. Les chiffres que vous comparez ne comparent pas forcément des vertus différentes ou des réalités différentes.

Malgré tout, je partage complètement votre constat, il faut absolument travailler sur la prévention des déchets qui est l'objet aussi de ce qui se passe sur les territoires et à la région également. Il y a tout un volet « Prévention des déchets » qui se fait à la région, qui est important. Sur le territoire Val d'Yerres Val de Seine, même si cela concerne peut-être moins les personnes qui trient et qui font la collecte et le traitement, c'est vrai que nous avons malgré tout une politique volontariste

là-dessus, nous avons d'abord une étude qui est en cours justement pour travailler sur ces sujets, qui a été lancée par le Président il y a trois mois maintenant, qu'on va bientôt pouvoir actionner.

Un travail a été réalisé sur la possibilité de recyclage. Vous savez que nous avons travaillé aussi avec la Ressourcerie à Montgeron qui travaille sur tous les territoires, qui permet le réemploi. On est non seulement dans une économie circulaire mais tout ce qui est réemployé n'est pas acheté directement, ce n'est pas du neuf et cela participe au zéro déchet. J'en oublie encore mais on a pas mal d'actions comme cela qui sont quand même menées sur le territoire.

J'en parlais précisément avec le directeur d'Auchan, avec François et Thomas, il y a deux jours, qui nous disait qu'ils commencent à être dans des démarches très proactives et il faut absolument les soutenir dans ces actions sur le « zéro plastique », « moins d'emballages », moins de suremballages, etc. C'est quelque chose qui se met en place progressivement et il faut aller là-dedans. Je suis d'accord que tout déchet qui n'est pas produit, au moins il n'y a pas besoin de le traiter, ce sont deux économies au lieu d'une. C'est très bien.

Après, pour les bouteilles d'eau, d'habitude on n'en a pas, c'est la crise sanitaire qui nous oblige d'un point de vue sanitaire à avoir des choses individuelles, c'aurait été compliqué de faire autrement. Mais c'est mon cheval de bataille.

M. DAMIATI.- Je voudrais compléter les propos de Mme CARILLON. En effet, je ne pense pas que ce soit réellement une question de volume mais plutôt une qualité dans le traitement des déchets. C'est surtout cela qu'il faut regarder : comment bien traiter le déchet ? Je vous rejoins sur le fait que le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas.

Sur notre territoire, je vais parler de l'ex-Val d'Yerres, nous avons un équipement qui est le méthaniseur et je pense qu'il est intéressant de noter et de valoriser toute la partie gestion et traitement des déchets. Le directeur de l'Ademe est venu en visite sur le site de Varennes-Jarcy pour voir cet équipement et je pense que sur notre territoire, on est déjà assez précurseurs avec cet équipement qu'il faut développer et peut-être élargir sur l'ensemble du territoire en incluant évidemment le Val de Seine.

Sur la gestion des déchets, aujourd'hui, avec le travail réalisé par le SIVOM au travers de l'Association Metheor, on est en première ligne et je pense qu'on est plutôt modèle même sur le territoire de l'Ile-de-France et il faut poursuivre.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets.

XXII. ADOPTION DU GUIDE DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE DU VAL DE SEINE

Mme CARILLON.- Depuis 2016, nous devons faire éditer un guide de collecte. Nous proposons ici le guide de collecte pour le Val de Seine. J'espère que vous l'avez lu, il est assez intéressant, il parle et du financement et de l'organisation ; il est assez précis et bien fait. C'est une mine d'information sur les collectes. Je n'ai pas d'information supplémentaire à apporter.

M. SELLAMI.- Un mot pour expliquer notre vote sur cette délibération. Ce guide de collecte est un document à la fois technique et qui comporte quelques pages sur la réduction des déchets. Ce que nous souhaitons marquer par notre vote, c'est que les pages portant sur la réduction des

déchets sont trop peu précises, trop vagues et non assorties de suffisamment de conseils pratiques. Vous en avez cités dans votre intervention qui étaient intéressants sur la Ressourcerie, sur le recyclage, etc., c'est ce qu'il faut mettre en avant. Le premier pas dont je parlais tout à l'heure, c'est celui-ci.

Pour ces points et pour le fait que ce guide de collecte est trop peu précis, nous nous abstenons sur cette délibération et nous espérons toujours peut-être un premier pas adopté en 2021 pour la réduction des déchets que nous ne voyons toujours pas arriver.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur le règlement intérieur qui est adopté à la majorité absolue avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI.

XXV. TARIFICATION ET VENTE DES PRODUITS DU TERROIR DE L'ESSONNE

Mme LAMOTH.- Il s'agit de proposer une tarification pour vendre des produits du terroir de l'Essonne à l'Office de Tourisme de Brunoy. Nous avons un partenariat depuis environ un an avec Essonne Tourisme et des produits locaux sont déjà présentés à l'Office du Tourisme. Ils suscitent un fort engouement du public et maintenant il convient de passer à la phase vente. Pour passer à la phase de présentation à la phase vente, il faut proposer des tarifications.

La délibération vous propose des tarifs pour chacun des produits. Ce sont des produits de l'Essonne qui seront vendus sur notre territoire. Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas encore de produits issus du territoire mais cela n'est pas figé. Nous travaillons sur le sujet et au fur et à mesure que des produits pourront être proposés et surtout que les producteurs connaîtront la démarche, c'est à cela que nous allons travailler, d'autres produits pourront être proposés à la vente à l'Office du Tourisme.

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il des interventions ? (*Non.*)

Avant de passer au vote, je remercie Nicole LAMOTH de ne pas avoir donné lecture de tous les tarifs.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

XXVI. MOTION RELATIVE A L'ADOPTION ET LA SIGNATURE DE LA CHARTE FLEUVE SANS PLASTIQUE

M. le PRÉSIDENT.- Avant de nous quitter, il reste à examiner la motion relative à la charte « Fleuve sans plastique ». Je vous laisse la présenter et Sylvie CARILLON répondra.

M. SELLAMI.- La charte est très lisible, de même que le site internet qui la sous-tend. C'est une initiative lancée par la Fondation Tara Océan, que vous connaissez probablement, et qui fait beaucoup pour faire connaître la pollution par les micro-plastiques sur toutes les mers du globe et qui a fait le constat que 80 % des plastiques qui se retrouvent en mer, sont apportés par les fleuves. Les fleuves, ce sont les territoires, les territoires, c'est nous, d'autant plus que nous sommes situés entre un fleuve et une rivière. Nous sommes particulièrement concernés.

Cette charte, qui est une charte à signer individuellement, s'adresse aux maires, aux présidents d'EPCI et aux conseillers municipaux et communautaires, chacun peut individuellement la signer. Elle comporte quatre grands axes. L'enjeu quand on signe la charte, c'est que l'on s'engage à mettre en œuvre au moins une mesure parmi les quinze qui sont proposées dans chacun des quatre axes. Cela veut dire qu'on s'engage dans toutes ses décisions, en tant qu'élus ou en tant que maire, à prendre en compte ces axes et à mettre en place des dispositifs de mesure.

Nous sommes quelques-uns à l'avoir d'ores et déjà signée.

Dernier point, cette démarche est encouragée par l'AMF et parmi les signataires que vous pouvez trouver en ligne, il y a des maires de toutes couleurs politiques.

Mme CARILLON.- Cette charte passera également en conseil municipal la semaine prochaine et j'encourage tous les maires ici présents et la Communauté d'Agglomération à signer cette charte et également vous individuellement. Je crois qu'on a tous un besoin de se mobiliser collectivement contre ces déchets qui sont une véritable plaie à l'échelle de notre planète.

M. le PRÉSIDENT.- J'entends que la maire de Montgeron y est favorable et j'imagine que la vice-présidente de l'Agglomération également. Je vous en propose l'adoption.

Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est procédé au vote à main levée sur la motion, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT.- Nous n'avons pas tout à fait fini, puisque nous avons les questions orales déposées par le groupe RGE. Si vous en êtes d'accord, je fais les questions et les réponses.

La première question concerne l'implication de l'Agglomération dans le dispositif France Relance et les dossiers qui pourraient être présentés.

A date, le gouvernement a annoncé 1 milliard pour la relance en direction des collectivités, 50 millions pour les équipements sportifs, 300 millions pour les départements, 650 millions pour le bloc communal, c'est-à-dire commune et intercommunalité. J'ai eu, il y a deux jours, je n'ai pas eu le temps encore d'en faire un retour aux maires, une réunion avec le préfet puisque je vois qu'en province un certain nombre de dossiers avancent et qu'en Ile-de-France les dossiers n'avancent pas. Je lui ai arraché le montant qui serait affecté pour l'Ile-de-France, qui est ridiculement bas et j'ai un déjeuner avec la ministre de la Cohésion des territoires demain à qui je vais indiquer que cette proposition n'est pas acceptable dans la mesure où l'Ile-de-France aurait 100 millions sur les 650 millions, soit 15 % du volume alors que nous pesons pour 20 % de la population et 30 % de sa richesse. Pour les départements, nous aurions 20 millions, c'est-à-dire 6 % de l'enveloppe réservée aux départements. Autant dire que c'est inacceptable et si vous faites le calcul au regard de notre poids démographique, si nous en restons aux 100 millions franciliens,

cela veut dire environ 10 millions pour l'Essonne, vous voyez que chacun des territoires risque d'être très peu servi dans le cadre de la relance.

Pour l'instant, en tant que Président de département, j'ai recensé 319 dossiers déposés par les communes et les intercommunalités. Certains ne sont pas évidemment de même valeur. Mais évidemment tous ne pourront pas émerger. J'ai obtenu des présidents d'intercommunalité que l'on essaie de partager les informations et qu'il y ait une transparence et une certaine équité entre les territoires.

S'agissant du territoire Val d'Yerres Val de Seine, nous avons imaginé déposer une dizaine de dossiers. Il faudra en sélectionner compte tenu des enveloppes. Nous avons d'ores et déjà, cela a été rappelé par Romain COLAS, et je pense que c'est une victoire parce que ce n'était pas obtenu dans le cadre de la DSIL sur la rénovation énergétique du conservatoire de Draveil.

Au titre des investissements qui sont dans les tuyaux à l'Agglomération, nous avons trois sujets qui pourraient émerger à ce plan de relance : l'aménagement du lac Montalbot à Vigneux-sur-Seine, l'aménagement de pistes cyclables dans le cadre du réseau qui fait l'objet d'une étude actuellement et la lutte contre la fracture numérique sur laquelle nous avons d'ores et déjà un certain nombre de politiques conduites sur le territoire. Là encore, c'est un simple recensement, au vu des critères fixés par l'Etat, des sujets sur lesquels nous pourrions émerger.

Il n'y a pas encore eu de débat entre les maires, sachant que le CRTE, qui est le nouvel outil imaginé par l'Etat, qui est le contrat de relance et de transition énergétique, qui regrouperait les contrats Cœur de Ville, Politique de la Ville, etc., l'objectif fixé par le gouvernement est que les périmètres des CRTE soient fixés en janvier. Nous avons encore un peu de temps pour discuter.

J'ai dit au préfet, si on voulait faire de la relance, qu'il ne fallait pas trop tarder. J'ai cru comprendre que le périmètre serait plutôt celui de l'Agglomération sur notre territoire, ce qui serait de bon aloi. Je sais que les communes, au-delà des dossiers que j'ai déposés, m'ont fait part de leur intention de déposer elles-mêmes des dossiers. Il faudra que l'on ait une décision entre nous pour savoir le ou les dossiers que nous présenterons, compte tenu de leur pertinence et surtout de l'enveloppe qui pourrait être réservée au territoire.

J'espère avoir été précis dans la réponse.

(Acquiescement de M. Sellami.)

Dans une deuxième question, vous demandez l'état d'avancement du projet de territoire. Je vous propose, je pensais que c'était fait ce soir, de vous l'envoyer en début de semaine prochaine par mail pour l'ensemble des conseillers communautaires, afin que le vice-président regarde. Nous avons fait un bilan sur quatre pages de l'état d'avancement du projet de territoire. Je vous propose de ne pas vous livrer cette lecture ce soir et de vous le transmettre en début de semaine prochaine, après que le vice-président ait pu valider la réponse.

Vous me posez ensuite la question de la mise en œuvre sur notre territoire de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Vous vous souvenez peut-être que sous le précédent mandat, nous avons délibéré en ce sens pour être candidat sur « Territoire zéro chômeur de longue durée », le 22 février 2019. A l'échelle de l'Agglomération, nous avons retenu deux quartiers pouvant émerger sur ce dispositif : la Prairie de l'Oly sur Montgeron et Vigneux-sur-Seine et Epinay-sous-Sénart, la Plaine et les Cinéastes. Nous avons travaillé avec Abeilles sur le territoire, nous sommes prêts à déposer la candidature

mais nous ne pouvions pas la déposer tant que la loi n'était pas adoptée. Cela a été le cas le 30 novembre dernier. La semaine prochaine, j'ai un entretien téléphonique avec le président de l'association « Territoire zéro chômeur de longue durée », M. GRANDGUILLAUME, qui est ancien député, pour faire valoir les atouts de notre territoire et j'espère que je saurai convaincre. Si jamais cela n'est pas le cas, j'espère que vous ne m'en voudrez pas trop, mais je pense que nous avons de bons arguments à faire valoir pour être retenus. Au moment où je vous parle, je ne suis pas en capacité de répondre à cette question.

Dernière question posée par M. GUIGNARD concernait la convention sur les Stations-e des bornes de recharges électriques. C'est une entreprise du territoire basée à Boussy-Saint-Antoine, qui avait besoin de visibilité et de montrer que les acteurs du territoire la soutenaient. L'objet de cette convention était de lui donner de la visibilité vis-à-vis d'autres partenaires, notamment les partenaires financiers mais aussi d'autres partenaires institutionnels qui pouvaient être intéressés par le développement de ces bornes de recharge.

Le déploiement de ces bornes proprement dites relève du pouvoir de chacun des maires et Stations-e a rencontré chacune des villes sur le déploiement d'un certain nombre de bornes. J'espère pouvoir être exhaustif en vous disant que d'ores et déjà il y a des bornes implantées à Boussy-Saint-Antoine, que des discussions sont très avancées sur Montgeron, Yerres et Draveil mais que, pour l'instant, il n'y a pas encore de décision sur ces communes. On pourra, même si ce n'est pas de la compétence du Conseil Communautaire, vous faire un point pour vous indiquer le déploiement de ces bornes mais cette convention, vous l'avez compris, n'était pas à titre onéreux mais était une démarche d'appui politique à une startup importante chez nous.

J'en ai terminé avec les réponses aux questions orales.

Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année, un peu moins festives peut-être que les autres années. Merci.

(La séance est levée à 22 h 45.)

Le.....

Le secrétaire de séance

Madame Christine COTTE